



LES ANALYSES DE
LABORATOIRE C'EST
NOTRE EXPERTISE

**NOUS SOMMES
TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX**

RAPPORT ANNUEL

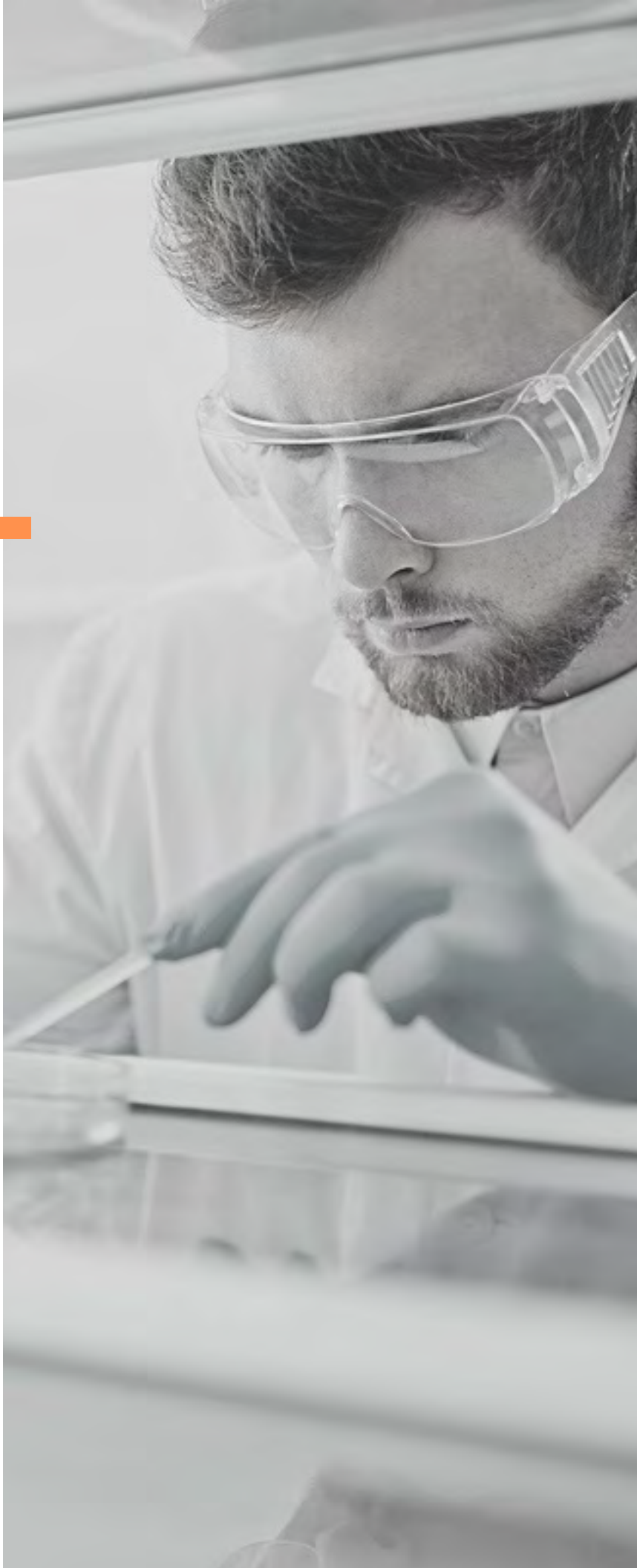
ÉDITION
2019-2020



ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC

MISSION 2019-2020

PROTÉGER LE
PUBLIC,
NOTAMMENT
EN
CONTRÔLANT
L'EXERCICE
DE LA
PROFESSION
PAR NOS
MEMBRES



RAPPORT ANNUEL 2019-2020

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	2
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	3
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	7
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE 2019-2020	9
LES ACTIVITÉS	12
Activités du conseil d'administration 2019-2020	12
Activités relatives au comité de la formation	13
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	14
Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	15
Activités relatives à la délivrance des permis	16
Activités relatives à la l'assurance responsabilité professionnelle	16
Activités relatives à l'indemnisation	16
Activités relatives à l'inspection professionnelle	17
Autres activités relatives à l'inspection professionnelle	18
Activités relatives à la formation continue	21
Autres activités relatives à la formation continue	23
Activités relatives au bureau du syndic	24
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	27
Activités relatives au comité de révision	28
Activités relatives au conseil de discipline	29
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	30
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	31
Activités relatives aux communications	32
Activités relatives au comité relève	33
Activités de reconnaissance	33
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	35
Mission et vision de la profession 2019-2020	
ANNEXE I	40
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités	
ÉTATS FINANCIERS	41
Rapport de l'auditeur indépendant	42
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2020	44
État de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé le 31 mars 2020	45
Bilan au 31 mars 2020	46
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2020	48
Notes complémentaires au 31 mars 2020	49
Annexes	56

Note : Dans le présent document, le genre masculin est générique et est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

CONSEIL EXÉCUTIF

Monsieur François Paradis

*Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des activités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

*Danielle McCann
Québec, novembre 2020*

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce document fait rapport des activités et travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
*Doris Levasseur Bourbeau, T.M., B.Sc.
Montréal, novembre 2020*

Madame Diane Legault

*Présidente
Office des professions du Québec*

Madame la Présidente,

En votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Recevez, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,
*Doris Levasseur Bourbeau, T.M., B.Sc.
Montréal, novembre 2020*

À titre de présidente du conseil d'administration (CA) de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ, Ordre), par le soutien des administrateurs du CA, de la direction générale, des différents comités et du personnel de la permanence, j'ai le privilège de vous présenter, sous ce rapport, les principales activités réalisées et menées au cours de l'année 2019-2020 pour que l'Ordre puisse répondre, efficacement et en toute transparence, à ses nombreuses obligations.

La rédaction de ce bilan annuel me permet ainsi de prendre un certain recul, afin de faire état de l'avancement des dossiers qui sont en lien direct avec notre mission première, soit la protection du public. À cet égard, l'Ordre encadre l'exercice de la profession et, comme nous avons à cœur d'accompagner nos membres, anciens et nouveaux, nous gardons un grand intérêt pour le maintien et le développement des compétences des technologistes médicaux, favorisant ainsi la qualité des services offerts et rendus. L'OPTMQ demeure toujours soucieux d'offrir de la formation professionnelle pertinente répondant aux besoins des technologistes médicaux et du milieu de la santé en matière de technologie d'analyses biomédicales. L'Ordre valorise également la profession dans l'intérêt du public et de nos membres.

Je vous invite donc à lire attentivement notre rapport annuel, afin de saisir toute l'importance des travaux réalisés en cours d'année.

ENJEUX PARTICULIERS

Gouvernance

Conseil d'administration : En matière de gouvernance, le CA a mis en œuvre le déploiement des mesures prévues au nouveau *Code des professions* découlant de la Loi 11 par la modification de la taille et de la représentativité de son CA. En effet, conformément à l'adoption du *Règlement sur l'organisation de l'OPTMQ et les élections à son conseil d'administration*, le nombre d'administrateurs élus passera de quinze (15) à onze (11). De ce fait, en juin 2019, des élections avaient lieu dans quatre régions administratives distinctes. En conséquence, il y a eu suppression d'un poste d'administrateur pour la région de Québec et le regroupement de régions administratives (Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine) menant à l'abolition d'un autre poste d'administrateur.

La mise en œuvre finale dudit règlement se complètera en 2020 par l'abolition de deux autres postes d'administrateurs élus pour la région administrative de Montréal. En conclusion, quatre postes d'administrateurs élus auront été supprimés.

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie : Conformément à l'article 36 (2,3) du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*, la formation et la mise en place dudit comité ont été dûment complétées. Les travaux se poursuivent pour finaliser le règlement intérieur.

Réglementation

En vertu de l'article 93c du *Code des professions du Québec* qui impose aux ordres professionnels d'adopter un règlement portant sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'exercice, il était nécessaire de mettre à jour le règlement suivant : *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*. Ce règlement résultait de la mise en œuvre du nouveau programme *Technologie d'analyses biomédicales (TAB)* qui est en place depuis 2017. Nous avons donc mis à jour les informations, eu égard au programme, et avons institué les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant ouverture au permis de technologiste médical après avoir obtenu l'approbation de l'Office des professions. Le règlement a été adopté et est en vigueur depuis le 3 octobre 2019. C'est maintenant sur cette base que nous nous appuyons pour faire l'étude des dossiers soumis par les candidats formés à l'étranger.

Pénurie de technologistes médicaux, OPTILAB, immigration et étudiants

Comme le réseau de la santé soulève un manque d'effectifs professionnels, il en est de même pour les technologistes médicaux. L'OPTMQ reste grandement préoccupé par cette problématique. Nous notons également un désengagement de plusieurs technologistes médicaux à adhérer à l'Ordre, voire une déprofessionnalisation. Étant la représentante de la profession, je siège aux travaux annuels du comité national de la planification de la main-d'œuvre, sous le couvert du ministère de la Santé, afin de partager le portrait des besoins des ressources humaines dans les départements cliniques de biologie médicale, tous professionnels confondus.

Par ailleurs, OPTILAB, projet visant la réorganisation et l'optimisation des laboratoires, regroupe sous une même entité – Département clinique de médecine- 12 grappes de laboratoires. On se rappellera que ce projet a notamment pour objectif une gestion intégrée des ressources de laboratoire, dont les ressources professionnelles. Nonobstant cette refonte, on note que les demandes d'analyses de laboratoire ont augmenté de manière substantielle depuis les dix dernières années. Par conséquent, les besoins de main-d'œuvre en laboratoire persistent également. L'Ordre demeure vigilant face à cette situation et veille à assurer que les services rendus à la population par nos membres soient de qualité en rédigeant des normes de pratique actualisées et des guides indispensables pour nos membres.

Aussi, autant que faire se peut pour contrecarrer la pénurie annoncée de technologistes médicaux, l'OPTMQ collabore avec Qualifications Québec et Recrutement Santé Québec sur un projet qui consiste à mettre en place un continuum de services visant un meilleur accompagnement de candidats potentiels à la profession afin d'offrir, en amont des démarches de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, des services d'information et d'accompagnement aux personnes formées à l'étranger selon les balises et les règlements de l'OPTMQ. L'objectif de cette collaboration est de répondre avec diligence aux principales difficultés rencontrées par les candidats immigrants dans leur trajectoire d'intégration à la profession. Il va sans dire que l'admission de ces candidats immigrants à la profession est aussi une source précieuse de main-d'œuvre pour le réseau.

L'Externat offert aux étudiants du programme collégial, moyennant certaines modalités indiquées au règlement, demeure aussi une source de main-d'œuvre importante pour la période estivale et celle couvrant la période des Fêtes.

Arrangement de reconnaissance mutuelle

En vue d'un projet d'entente en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles avec d'autres pays francophones, notamment la Suisse, des travaux préliminaires ont été amorcés en ce sens avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et nos homologues suisses, étant donné que la profession de technologie d'analyses biomédicales est une des professions ciblées en vue de négocier un arrangement de reconnaissance mutuelle entre les deux pays. Les démarches subséquentes sont en attente des prochaines directives du MRIF.

COLLABORATION AVEC DIVERS ORGANISMES

Principales représentations de la présidence en 2019-2020

À titre de présidente et porte-parole de la profession, j'ai travaillé à développer et maintenir le réseau de contacts interprofessionnels et de collaborateurs de l'OPTMQ afin de mener à bien notre mission. Les actions posées par le personnel de la permanence et membres de comités de l'Ordre auront permis d'être proactifs, de contribuer à l'avancement de nos dossiers en plus de faire reconnaître la profession et l'expertise de nos membres auprès des autres professionnels et de la population. Des partenariats essentiels à l'évolution de la pratique professionnelle en biologie médicale sont toujours gratifiants, le patient demeurant toujours au cœur de nos priorités et de nos actions.

MSSS

Des canaux de collaboration importants auprès d'instances gouvernementales étroitement liées aux activités professionnelles des membres de l'Ordre ont été maintenus, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Des échanges exploratoires touchant le partage de formations sur une plateforme commune, offertes au sein du réseau, ont été entamés. Cette plateforme de formation continue partagée vise à offrir un accès à des formations pour toutes les personnes œuvrant au sein du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Le MSSS souhaite ainsi que l'OPTMQ utilise cette plateforme commune et en soit l'expert de contenu des formations portant notamment sur la biologie médicale. Les travaux se poursuivent.

INSPQ

Étant un membre du comité de suivi, j'ai participé aux travaux conduits par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) qui portaient cette année sur les « Prélèvements chirurgicaux pouvant être exemptés d'une transmission systématique au laboratoire d'anatomopathologie aux fins d'analyse ». Le but de ces travaux est de réduire les demandes d'examen non pertinents et de favoriser l'utilisation optimale des ressources humaines dans le secteur de l'anatomopathologie.

LSPQ

L'Ordre est représenté au comité d'assurance qualité en microbiologie médicale du Québec et au comité directeur pour le contrôle de qualité interne dans les laboratoires de biochimie au Québec auprès du Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ), ce qui assure un rayonnement sur la profession et la reconnaissance de notre expertise en matière d'analyses de laboratoire.

CEEC

À titre de bénévole, je collabore avec la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) pour agir à titre d'expert dans le cadre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. C'est avec grand intérêt que je contribue au développement de la qualité de l'enseignement collégial. Cependant, la crise sanitaire décrétée par la pandémie causée par le coronavirus à la mi-mars 2020 a suspendu temporairement les visites prévues au calendrier.



Agrément Canada et HSO (Organisation de normes en santé)

Comme présidente d'un organisme provincial réglementé, j'ai participé aux travaux portant sur l'élaboration par HSO des nouvelles normes relatives aux programmes de formation en santé, en vue de l'obtention d'un agrément attribué par Agrément Canada. De ce fait, quelques collègues au Québec offrant le programme de formation en Technologie d'analyses biomédicales participent à cet exercice pour l'obtention d'un agrément. Il m'était donc important de participer à l'écriture de ces normes et à leur traduction en français.

MTESS (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale)

J'ai collaboré aux travaux de validation et de bonification de l'information sur le marché du travail (IMT) portant sur la profession de technologiste médical au Québec. L'objectif fut de mettre à jour les informations sur la profession au niveau de la province, lesquelles sont basées sur la classification nationale des professions au Canada, ce qui diffère quelque peu.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Annuellement, je participe au *Comité impartialité évaluation de laboratoires* afin d'assurer l'impartialité des activités d'évaluation des laboratoires par le BNQ. Les membres de ce comité ont un pouvoir de recommandation. Cependant, leur expertise en matière de laboratoire assure la confiance des processus utilisés et leur mise en place au regard de la gestion de risques en lien avec l'impartialité des opérations.

Il faut savoir que le BNQ a signé une entente avec le MSSS pour l'accréditation des laboratoires de biologie médicale du Québec, et ce, en collaboration avec le Conseil canadien des normes (CCN), il était donc pertinent que l'OPTMQ participe à ce comité.

RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

Office des professions du Québec

L'OPTMQ collabore et participe aux travaux menés par l'Office des professions du Québec.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Participation aux forums des présidents, au comité des enjeux collectifs, au comité de la collaboration interprofessionnelle, aux assemblées des membres et à l'assemblée générale annuelle. Toutes ces rencontres et participations aux divers comités favorisent les échanges entre dirigeants d'ordres professionnels.

Consultations diverses

En cours d'année, nous avons été interpellés pour diverses consultations par d'autres ordres professionnels. L'OPTMQ reste ouvert à permettre aux autres professionnels, en respect du champ d'expertise de chacun, des activités visant à assurer aux patients de meilleurs services, une meilleure fluidité et une plus grande efficacité du système tout en améliorant la sécurité des services offerts et rendus par chacun. Ainsi, l'Ordre des chiropraticiens du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des podiatres du Québec et l'Ordre des diététistes du Québec, nous ont consultés dans le cadre de la modernisation de leur loi ou de leurs règlements. En appui à leurs demandes respectives, nous leur avons partagé des éléments pertinents en référence à notre propre champ d'expertise.

Communications

Cette année, l'accent a été mis sur des communications régulières auprès des membres. L'objectif est d'accroître la crédibilité de l'Ordre en faisant connaître notre vision, nos travaux et le sens de nos responsabilités. Ces communications ponctuelles se sont faites au travers la revue scientifique *Le LabExpert*, les infolettres mensuelles (*InfOPTMQ*), la page Facebook de la présidente, le lien LinkedIn de la présidente et autres messages personnalisés adressés aux membres ou autres parties prenantes.



AGA

Cette année, tenue durant le congrès annuel, l'assemblée générale annuelle a été diffusée en direct (sans droit de vote toutefois) pour les membres n'ayant pu être libérés de leur travail ou se déplacer. Cette initiative a ainsi permis aux membres de constater les travaux entrepris par les dirigeants de l'Ordre et les décisions ou orientations prises par le conseil d'administration.

DOSSIER SANTÉ QUÉBEC (DSQ)

Faisant suite au règlement d'application de la *Loi concernant le partage de certains renseignements de santé (LPCRS)*, en vigueur depuis février 2019, le projet de règlement visant à modifier le *Règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique* prévoit, outre les intervenants mentionnés à l'article 69 de ladite loi, qu'un technologiste médical, qui exerce sa profession dans un centre exploité par un établissement, dans un cabinet privé de médecin, dans un centre médical spécialisé ou dans un laboratoire de biologie médicale pourrait se voir attribuer une autorisation d'accès au DSQ à titre d'intervenant autorisé.

Afin d'assurer le transfert sécuritaire de renseignements concernant nos membres, l'OPTMQ a mis en place un canal sécurisé informatique lié au Tableau de l'Ordre pour transmettre ces informations aux autorités gouvernementales en temps réel. À ce jour, les technologistes médicaux n'ont toujours pas accès au DSQ, puisque le projet de règlement qui doit être adopté par le gouvernement est repoussé à une date ultérieure. Nous espérons avoir incessamment accès au DSQ.

PANDÉMIE

Pour compléter le tableau, je ne peux passer sous silence le dernier moment de l'année. La crise sanitaire causée par la COVID-19 a chamboulé la fin de l'année financière 2019-2020. L'OPTMQ a dû rapidement s'ajuster aux directives de la Santé publique, à la fermeture des maisons d'enseignement, à l'arrêt des stages en milieux cliniques et aux besoins criants du réseau de la santé.

Concurremment, c'était aussi la période d'inscription au Tableau de l'Ordre et le paiement de la cotisation annuelle. Pour donner du souffle aux membres, le CA a autorisé le prolongement, sans pénalités, du paiement de la cotisation 2020-2021 jusqu'au 30 avril 2020. Les membres devaient toutefois renouveler leur inscription au Tableau de l'Ordre avant le 31 mars 2020 pour bénéficier du prolongement du paiement de la cotisation. Il fut aussi décidé de ne pas exiger de frais administratifs pour les demandes tardives d'une réinscription au Tableau de l'Ordre, et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

Pour donner suite aux décrets successifs déposés par la ministre de la Santé et des Services sociaux, nous avons également réagi promptement pour inscrire les étudiants du programme Technologie d'analyses biomédicales au Registre des étudiants, afin que ces derniers puissent apporter un soutien et du renfort au sein des laboratoires cliniques par l'entremise du programme d'externat en technologie médicale. Il en fut de même pour admettre les anciens membres retraités et ceux ayant quitté l'Ordre depuis moins de cinq ans.

Cette période intensive d'ajustements et de réajustements a donné l'opportunité aux ordres professionnels de se concerter et d'intensifier leur collaboration interprofessionnelle. Depuis la mi-mars 2020, nous avons eu de nombreux échanges avec les responsables désignés du MSSS, du MEES, de l'Office des professions du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec, des institutions d'enseignement et des présidents des autres ordres professionnels. Le but était le même pour tous et avait comme intention d'apporter aux patients, aux usagers et aux familles tous les services professionnels nécessaires et un accès rapide aux services.

CONCLUSION

Je tiens à souligner la qualité remarquable du travail accompli par le personnel de la permanence, les membres de l'OPTMQ et ceux de nos divers comités. Ensemble, ils permettent à notre organisation de réaliser jour après jour sa mission de protection du public. Au nom de l'Ordre, je les remercie très chaleureusement.

Aussi, je ne peux passer sous silence le travail remarquable déployé par les technologistes médicaux pour contrer la pandémie causée par la COVID-19. Ces professionnels de laboratoire ont travaillé sans relâche et continuent de le faire malgré le manque de personnel. Les technologistes médicaux contribuent de manière exceptionnelle à affronter cet ennemi invisible. Depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, les technologistes médicaux sont au front, travaillant sans interruption, de jour comme de nuit. Sans leurs compétences, aucun diagnostic ne peut être affirmé et aucun suivi thérapeutique personnalisé ne peut être approprié. Étant les experts dans le domaine des analyses de laboratoire biomédical, les technologistes médicaux sont des professionnels qui prennent à cœur, plus que jamais, la santé de la population, jeunes ou âgés. Au travers ce rapport annuel, je les remercie personnellement et individuellement.

Doris Lévasseur Bourbeau, T.M., B.Sc.

Doris Lévasseur Bourbeau, T.M., B.Sc.
Présidente

2019-2020

Cette année fut marquée par des avancées importantes de nos dossiers.

ADMISSION

À la suite de l'entrée en vigueur de la mise à jour du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation* aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, les processus d'évaluation des dossiers déposés par des personnes formées à l'étranger (PFÉ) ont été révisés pour s'arrimer avec la mise à jour du Règlement. Des ateliers de travail ont également eu lieu pour vulgariser l'information mise à la disposition d'une PFÉ afin de lui permettre de mieux comprendre sa trajectoire d'intégration professionnelle au Québec. C'est en moyenne 35 demandes en reconnaissance d'équivalence de diplôme et de formation que l'Ordre reçoit annuellement.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

La formation « Le prélèvement d'échantillons biologiques et l'administration de substances aux fins d'examen : en route vers l'excellence » est un projet collaboratif et interprofessionnel qui regroupe huit ordres professionnels et trois associations médicales dont l'objectif est d'optimiser la qualité des résultats d'analyses de biologie médicale en rehaussant la qualité des échantillons biologiques prélevés. Ce projet interprofessionnel des formations en ligne divisées en plusieurs modules interactifs vise également à réduire les coûts associés aux échantillons non conformes, aux reprises de prélèvements et d'examens ainsi que les inconvénients pour le patient.

Cette année, le module de la formation portant sur « Les exigences de la phase préanalytique de la ponction capillaire » a été mis en ligne. Ce cours est destiné à tous les professionnels de la santé dont le champ d'exercice autorise d'effectuer un prélèvement. L'objectif est d'appliquer les exigences de la phase préanalytique, afin d'effectuer un prélèvement de qualité par ponction capillaire représentatif de l'état du patient au moment de la collecte de l'échantillon.

Grâce aux efforts déployés au fil des ans, l'OPTMQ est maintenant reconnu comme l'expert en matière de prélèvement. À cet égard, les étudiants en soins de la santé qui peuvent effectuer des prélèvements dans le cadre de l'exercice de leur profession (p. ex. : soins infirmiers, soins préhospitaliers d'urgence, inhalothérapie, imagerie médicale et technologie d'analyses biomédicales) ont maintenant accès à des formations en ligne sur les prélèvements via le portail *Formaline*, dans une section qui leur est dédiée.

Notre expertise est également reconnue au niveau national et international. En effet, l'Ordre a été invité comme conférencier pour une présentation sur les prélèvements lors du Symposium BC Society of Laboratory Science PreAnalytic Symposium et lors d'un Symposium de la Société québécoise de biologie clinique (SQBC) à Toronto. L'OPTMQ est également membre de groupes de travail au sein de l'Association canadienne de normalisation / Canadian Standards Association (CSA) et au sein du Clinical & Laboratory Standards Institute (CLSI) aux États-Unis pour la révision de normes reconnues internationalement.

Enfin, la formation « Biologie moléculaire 1 » a été mise en ligne en mars dernier et vise les notions de base et avancées des aspects évolutifs dans le domaine de la biologie moléculaire.



INSPECTION PROFESSIONNELLE

Afin de contribuer à la mission de protection du public et conformément au règlement le concernant, le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre suivant le programme de surveillance générale qu'il a déterminé et qui a été préalablement approuvé par le conseil d'administration. Le programme de surveillance générale de la profession détermine le nombre de membres qui seront soumis au processus et qui feront l'objet d'une inspection professionnelle ainsi que les paramètres guidant le choix des membres retenus. Cette année, 392 membres ont été soumis au processus, ce qui représente un nombre moindre par rapport aux années précédentes. La raison étant que le comité a débuté des réflexions portant sur la modernisation de ses processus d'inspection.

L'inspection professionnelle est, pour le membre, une opportunité de réflexion, de faire le point et d'échanger sur sa pratique professionnelle afin de l'améliorer dans le respect des normes de la profession. L'objectif de l'inspection professionnelle est d'accompagner le technologiste médical tout au long de son parcours professionnel en lui formulant des recommandations visant à améliorer sa pratique professionnelle.

Les 392 membres soumis au processus en 2019-2020 ont initialement rempli un questionnaire d'autoévaluation basé sur le profil de compétences des technologistes médicaux. Des visites se sont tenues auprès de 104 technologistes médicaux à travers 20 points de services (hôpitaux, CLSC, cliniques médicales et laboratoires privés). Tous les membres soumis ont reçu un rapport d'inspection. Les membres rencontrés ont reçu un rapport individualisé selon les observations de l'inspecteur de l'Ordre. À la suite de la réception et à la lecture de ce rapport, une démarche de suivi leur est demandée indiquant les actions qu'ils prendront, ou qu'ils ont déjà entreprises pour répondre aux recommandations faites par l'inspecteur, et ce, afin d'améliorer les éléments soulevés.

NORMES DE LA PRATIQUE

Le *Guide de transport et de conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale*, rédigé conjointement avec l'Ordre des chimistes du Québec et la Société québécoise de biologie clinique (SQBC), est la référence en la matière. Ce guide facilite la compréhension et l'application du *Règlement sur le Transport des marchandises dangereuses (RTMD)* de Transports Canada. Il vise à assurer la qualité de l'échantillon tout au long des étapes de transport, de conservation et de réception des échantillons biologiques.

COMMUNICATIONS

Annuellement, l'Ordre est invité dans différentes « Journées Carrières » organisées par les établissements scolaires. Notre présence a pour objectif de faire connaître la profession auprès des étudiants de niveau secondaire en orientation de carrière et des parents, en plus de faire connaître l'Ordre. Notre participation à ces activités nous permet ainsi d'intéresser de futurs professionnels à notre profession en faisant une démonstration pratique de quelques processus appliqués sur un échantillon jusqu'à l'émission d'un résultat qui permet de poser un diagnostic. Également, cet exercice permet de discuter des perspectives de carrière potentielle dans les régions du Québec. Il s'agit d'activités qui suscitent beaucoup l'intérêt des étudiants, mais également des parents !

L'Ordre va également rencontrer les étudiants de première et troisième année du programme *Technologie d'analyses biomédicales* (TAB) où l'on démystifie la structure du système professionnel, le rôle de l'Ordre, le mandat de chacun des comités, leurs obligations déontologiques, le tout en lien avec la mission première de l'OPTMQ : la protection du public.

Parallèlement, nous avons mis l'accent sur une communication constante auprès des membres. Ainsi, l'InfoOPTMQ a vu le jour au cours de l'année. Il est devenu notre véhicule premier pour communiquer en toute transparence avec nos membres sur les sujets d'importance, les différentes activités de l'Ordre et les appels à tous. Par cette infolettre mensuelle, nous souhaitons partager toute l'information concernant l'Ordre. Dans la même veine, la page Facebook de la présidente a été mise en ligne.

Dans une optique de positionnement, l'énoncé d'expertise suivant a été créé : « Les analyses de laboratoire, c'est notre expertise. Nous sommes technologistes médicaux ». L'objectif est de faire connaître la profession en associant le titre professionnel à l'expertise.

Dans un souci de faire connaître l'ensemble des services offerts, les réalisations de l'OPTMQ ou pour souligner des événements, différentes stratégies de communication et marketing ont été mises en place (bandeaux signatures, publicités dans le LabExpert ou l'infolettre, vidéo publicitaire, etc.). Soyez assurés que la communication et la transparence sont au cœur de nos préoccupations.

PANDÉMIE

Enfin, tout comme la présidente du conseil d'administration, je ne peux passer sous silence les événements des derniers mois. La crise sanitaire causée par la COVID-19 a eu beaucoup de répercussions sur notre travail. Malgré tout, nous avons su continuer à offrir le service à distance en dépit de la fermeture du siège social. Cette pandémie a eu pour effet d'accélérer la mise en place d'outils technologiques collaboratifs et la migration, toujours en cours, vers de nouveaux logiciels permettant l'informatisation de l'Ordre. Tout au long de cette période, nous avons régulièrement transmis de l'information pour répondre aux questions de nos membres concernant les différentes lignes directrices ou recommandations au sujet des analyses et de la COVID-19, sur les procédures à suivre pour assurer leur protection, sur les aspects à considérer afin de ralentir au maximum la propagation du virus au sein des milieux de travail et sur les différents services visant à les soutenir dans ce contexte particulier.

Les technologistes médicaux sont des professionnels de première ligne dans le dépistage de la COVID-19; ils méritent toute notre reconnaissance. Pour les remercier de l'excellent travail fait au cours de cette crise sanitaire, l'OPTMQ a tenu à leur exprimer sa gratitude publiquement en publiant dans les journaux québécois un MERCI À NOS TECHNOLOGISTES MÉDICAUX. Ainsi, nous avons souhaité souligner leur expertise, leurs compétences, leur engagement et leur dévouement.

CONCLUSION

C'est avec fierté que je constate l'ensemble des projets qui ont été réalisés au cours de l'année 2019-2020. Tout ceci n'aurait pu se matérialiser sans l'équipe dynamique, qualifiée et professionnelle qui m'entoure. Je me considère privilégiée de travailler avec eux. Je les remercie sincèrement de leur confiance et collaboration, de leur capacité à évoluer et à innover.

En conclusion, je remercie la présidente, madame Doris Levasseur Bourbeau et les membres du conseil d'administration, pour la confiance qu'ils manifestent à mon égard et pour leur engagement à poursuivre la mission de protection du public de l'Ordre.



Caroline Scherer, avocate, MBA
Directrice générale et secrétaire



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SE COMPOSE DE 17 ADMINISTRATEURS, DONT 13 TECHNOLOGISTES MÉDICAUX ÉLUS

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs. En 2019, l'assemblée générale annuelle a eu lieu le 3 octobre 2019 et en 2020, l'assemblée générale annuelle aura lieu le 7 novembre.

Madame Doris Levasseur Bourbeau, T.M., a été élue présidente de l'Ordre le 11 juin 2017 pour un mandat de 3 ans.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Titre	Date d'entrée en fonction	Région administrative	Élu.e	Nommé.e	Rémunération globale	Présences	
							Conseil d'administration (CA)	Conseil exécutif (CE)
Sophie Allaire	Administratrice	06-06-2019	Outaouais	●		404,65 \$	CA: 12/13	CE: N/A
Doris Levasseur Bourbeau	Présidente	10-06-2017	Montréal	●		98 425,60 \$	CA: 13/13	CE: 14/14
Natacha Brouillette	Administratrice	10-06-2017	Montréal	●		485,58 \$	CA: 12/13	CE: N/A
Élise Desbiens	Trésorière	10-06-2017	Saguenay-Lac-St-Jean	●		539,15 \$	CA: 13/13	CE: 14/14
Suzanne D. Dion	Administratrice	20-01-2018	Montréal		●	647,44 \$	CA: 13/13	CE: 14/14
Bruno Houde	Vice-président	06-06-2019	Estrie	●		566,51 \$	CA: 12/13	CE: 14/14
Florence Lacasse	Administratrice	27-04-2019	Montréal		●	161,86 \$	CA: 11/12	CE: N/A
Marcelle Latreille	Administratrice	10-06-2017	Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	●		0 \$	CA: 11/13	CE: N/A
Loan Luu	Administratrice	10-06-2017	Montréal	●		760,37 \$	CA: 13/13	CE: N/A
Doris Masson	Administratrice	06-06-2019	Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	●		485,58 \$	CA: 12/13	CE: N/A
Sylvain Picard	Administrateur	06-06-2019	La Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches	●		647,44 \$	CA: 12/13	CE: N/A
Marie-Hélène Robert	Administratrice	07-04-2018	Laurentides-Laval-Lanaudière		●	404,65 \$	CA: 13/13	CE: N/A
Frédéric Tousignant	Administrateur	26-01-2019	Mauricie, Centre-du-Québec		●	404,65 \$	CA: 8/13	CE: N/A
Judith Viel	Administratrice	20-01-2018 jusqu'au 06-06-2019	La Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches			0 \$	CA: 1/2	CE: N/A

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

Nom	Titre	Date d'entrée en fonction	Présences	
			Conseil d'administration (CA)	Conseil exécutif (CE)
Linda Caty	Administratrice	10-06-2017	CA: 13/13	CE: 10/10
Diane Sicard Guindon	Administratrice	28-05-2016 jusqu'au 14-05-2019	CA: 2/2	CE: 2/2
François Dumoulon	Administrateur	10-06-2017	CA: 10/13	CE: N/A
Lise Provost	Administratrice	15-05-2019	CA: 11/11	CE: N/A
Nicole Vallières	Administratrice	01-03-2019	CA: 11/13	CE: N/A

ÉLECTIONS 2019

Conformément au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec et les élections à son conseil d'administration* et au *Code des professions*, les postes à pourvoir à l'élection de 2019 étaient les suivants :

Régions administratives	Nombre de postes en élection	Candidat(s) à chacun des postes électifs	Élu.e par acclamation	Élu.e au suffrage des membres	Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés
Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	Doris Masson, T.M.	Doris Masson, T.M.	N/A	N/A
La Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches	1	Sylvain Picard, F.T.M.	Sylvain Picard, F.T.M.	N/A	N/A
Estrie	1	Bruno Houde, T.M. Stéphane Lemire, T.M.	N/A	Bruno Houde, T.M.	64/221
Outaouais	1	Sophie Allaire, T.M.	Sophie Allaire, T.M.	N/A	N/A

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS, DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les administrateurs élus, autres que le président, qui participent à une réunion du conseil d'administration, à l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle ils doivent participer, à une assemblée générale des membres ou qui assistent à une formation concernant l'exercice de leurs fonctions, ont droit à un jeton de présence. L'Ordre rembourse à l'employeur d'un administrateur élu le salaire de cet administrateur lorsqu'il est libéré avec solde de ses fonctions pour participer à une réunion du conseil d'administration, à l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle il doit participer, à une assemblée générale des membres ou qui assiste à une formation concernant l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération tient lieu de jeton de présence.

Jeton de présence	Valeur
Réunion < 3 h30	80,93 \$
Réunion > = 3 h 30	161,86 \$
Réunion ou conférence téléphonique	16,00 \$ / h, avec un maximum de 53,57 \$

La présidente de l'Ordre reçoit un salaire annuel de 98 425,60 \$ plus une contribution de 7,5% de son salaire à son fonds de pension.

La directrice générale et secrétaire, Caroline Scherer, avocate, MBA, reçoit un salaire annuel de 102 702,60 \$ plus une contribution de 7,5% de son salaire à son fonds de pension et les frais d'utilisation d'un téléphone cellulaire.

ACTIVITÉS DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVES À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉS DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	17	0
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration	17	0
Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels	17	0
Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir	0	17

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements d'administrateurs et de membres de comités au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec se trouve à l'Annexe 1.
Le règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est en cours d'approbation.

FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

À l'heure actuelle, l'Ordre, en collaboration avec d'autres ordres professionnels, travaille à développer une formation en éthique et en déontologie destinée à l'ensemble de ses membres.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration n'a pas formé de comités de gestion au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Au cours de l'année, l'Ordre a révisé les règlements suivants :

- Règlement sur la délivrance du permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie (entrée en vigueur à venir).
- Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des externes en technologie médicale (entrée en vigueur à venir).

LES EMPLOYÉS DE L'ORDRE AU 31 MARS 2020

DIRECTION GÉNÉRALE

Caroline Scherer
avocate, MBA, directrice générale et secrétaire et responsable, par délégation, de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels

Diane Lapointe
adjointe administrative à la direction

SERVICES PROFESSIONNELS

Mamour Diouf, T.M.
coordonnateur du développement professionnel

Anne-Marie Martel, T.M.
chargée de dossiers scientifiques et secrétaire du conseil de discipline jusqu'au 6 décembre 2019

Simone Chaboillez, T.M.
chargée de dossiers scientifiques et secrétaire du conseil de discipline depuis le 3 février 2020

Rose-Marie Moreno, T.M.
coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Michelle Gosselin
responsable des communications

Lea Primiano
agente administrative aux communications depuis le 21 mai 2019

Josée Lefrançois
agente administrative au développement professionnel et au bureau du syndic

Martine Rondeau
agente administrative

Manon Tanguay
agente administrative au service d'inspection professionnelle

COMPTABILITÉ

Diane Alain
technicienne comptable jusqu'au 25 avril 2019

Dylan Gagné
technicien comptable depuis le 1^{er} avril 2019

Un total de 11 personnes étaient à l'emploi de l'Ordre au 31 mars 2020. On compte l'équivalent de 9,75 employés à temps complet de 35 heures par semaine; ils ont été rémunérés pour un total de 341 heures par semaine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU 6 RÉUNIONS ORDINAIRES ET 7 RÉUNIONS PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

LÉGISLATION, POLITIQUE, POSITION ET PARTENARIAT

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre

GOVERNANCE

- Adoption de la date et de l'heure de l'assemblée annuelle 2019
- Adoption du rapport annuel 2018-2019
- Nomination des scrutateurs des élections 2019
- Élections 2020 : méthode de vote par un moyen technologique, sur une période de quatre jours

NOMINATIONS

- Nomination des représentants au Conseil interprofessionnel du Québec
- Nomination de Élise Desbiens, T.M., à titre de lauréate du *Prix Mérite du CIQ 2019*
- Nomination de Judith Cossette, T.M., à titre de lauréate du *Prix Reconnaissance Élite*
- Nomination de Isabelle Fortin, T.M., à titre de lauréate du *Prix Implication Relève*

FINANCE

- Adoption du budget 2019-2020
- Adoption de la révision du budget 2019-2020
- Adoption de l'augmentation de la cotisation annuelle 2019-2020 de 25 \$ pour un montant total de 336,55 \$, soit une augmentation de 8 %
- Adoption d'affectations d'origine internes
- Adoption des états financiers audités au 31 mars 2019
- Adoption d'une tarification pour la vente de documents imprimés produits par le comité des normes ou ses groupes de travail
- Adoption du budget pro forma 2019-2020

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Adoption du Guide de transport et de conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale
- Mise à jour de la position officielle de l'Ordre concernant la prévention des infections transmissibles par le sang et les liquides biologiques en laboratoire adoptée en novembre 1999, par la position officielle sur la prévention des infections transmissibles par les échantillons biologiques et l'indication de risque biologique

TABLEAU DE L'ORDRE

- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables
- Décision concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au Tableau par des candidats faisant l'objet d'un jugement criminel
- Mise à jour de la politique sur le statut de « Technologiste médical à la retraite » et la « Déclaration du technologiste médical à la retraite »
- Acquisition de la suite logicielle Aristote de Connexence
- Migration du Tableau de l'Ordre

COMMUNICATIONS

- Migration de la revue *LabExpert* vers une version numérique à compter de l'année financière 2020-2021
- Nouvelle grille de contenu et nouveau visuel pour la revue *LabExpert*
- Campagne publicitaire « Merci à nos technologistes médicaux » dans les médias québécois – COVID-19

COMITÉ EXÉCUTIF

Doris Levasseur Bourbeau, T.M., présidente

Bruno Houde, T.M., vice-président

Élise Desbiens, T.M., trésorière

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.

Diane Sicard Guindon,

administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, jusqu'au 14 mai 2019

Linda Caty,

administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, à partir du 21 juin 2019

Le comité exécutif a tenu 6 réunions ordinaires et 8 réunions par courrier électronique. Au cours de ces réunions, il a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

GOUVERNANCE

- Renouvellement du régime d'assurance collective des employés
- Renouvellement du programme d'assurance responsabilité professionnelle
- Gestion financière de l'Ordre
- Nomination aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivis
- Décision de participer à un sondage concernant la santé physique des membres effectué en collaboration avec plusieurs ordres professionnels du domaine de la santé
- Cessation de notre adhésion à la Coalition Priorité Cancer au Québec

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après une absence de plus de cinq ans et, s'ils s'inscrivent au Tableau de l'Ordre, de limiter leur droit de pratique jusqu'à la réussite des cours et stages pour chacun des secteurs d'activité
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie
- Émission de dispenses de formation continue conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux*
- Émission de dispenses du cours de pharmacologie conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux*

COMMUNICATIONS

- Abolition du comité des communications
- Mandat accordé pour une nouvelle image corporative (mise à jour du logo et refonte du site Internet)

ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ DE LA FORMATION

COMITÉ DE LA FORMATION

Sophie Allaire, T.M.,

Florence Lacasse, T.M., démissionnée le 17 septembre 2019

Marie-Josée Dufour, T.M. à partir du 25 janvier 2020

REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Éric Gagné

Patricia Tremblay

REPRÉSENTANTE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Karine Lessard

SECRÉTAIRE

Caroline Scherer, avocate, MBA



MANDAT

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Aucune réunion n'a été tenue en 2019-2020.

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Diplôme donnant ouverture au permis délivré par l'Ordre :
• Diplôme d'études collégiales en *Technologie d'analyses biomédicales* (TAB, 140.CO), programme mis à jour et enseigné depuis l'automne 2017.

Le diplômé en TAB peut, par la suite, poursuivre ses études dans les deux programmes suivants :
• AEC en Cytotechnologie, CLA 0.4
• AEC en Cytogénétique clinique, CLA 0.3

L'Ordre n'a pas d'examen d'entrée à la profession. De sorte qu'aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

L'Ordre a un programme de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) pour les personnes formées à l'étranger menant à une attestation d'études collégiales (AEC) en Technologie d'analyses biomédicales (CLA.00).

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

COMITÉ D'ADMISSION

Johanne Brown Mattioli, T.M., présidente
Nathalie Bourque, T.M.
Élyse Geoffroy, T.M.
Sylvain Marchand, T.M.
Sophie Mayrand, T.M.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Caroline Scherer, avocate, MBA
Martine Rondeau, agente administrative

MANDAT

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation ou de l'ARM avec la France. Il examine en outre les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages de perfectionnement* et transmet ses recommandations au comité exécutif.

Le comité a tenu quatre réunions.

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMISSION AU 31 MARS

ACTIVITÉS DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	5	0
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration	5	0

La formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles est en cours de conception. Cette formation sera conçue en collaboration avec d'autres ordres professionnels.

PERSONNES CONCERNÉES PAR DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

	Diplôme ou formation obtenu		
	AU QUÉBEC (Réinscription au Tableau après plus de 5 ans)	HORS DU QUÉBEC * (permis sur permis)	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	5	2	31**
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition (incluant les demandes pendantes)	1	2	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle (incluant les demandes pendantes)	4	0	27
Demandes refusées au cours de l'exercice (en incluant les demandes pendantes)	0	0	4
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice)	0	0	0

* Mais au Canada

**Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu quatre (4) demandes de permis en vertu du Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM). Les candidats ont été dirigés vers la démarche RAC afin de compléter les cours et les stages identifiés dans l'ARM.

En août 2016, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a accordé une subvention à l'Ordre pour mettre en place, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), le Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) Marie-Victorin et le Collège de Rosemont, un programme de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), lequel est essentiellement une démarche d'évaluation des compétences d'un technologiste médical ou un technicien de laboratoire formé à l'étranger, en lien avec les compétences requises pour exercer la profession de technologiste médical au Québec.

La RAC est basée sur un modèle de formation d'appoint qui permettra aux personnes formées à l'étranger qui se qualifient de ne pas avoir à réapprendre, en milieu scolaire, des compétences déjà maîtrisées. Le projet pilote a officiellement été testé pour la première fois en avril 2018 et les candidats étrangers participants à ce projet pilote ont terminé leur formation en août 2019.

Le Collège Rosemont a débuté une session de formation RAC en avril 2019 où il y avait seulement une personne formée à l'étranger, issue de l'Entente entre le Québec et la France (ARM).

PERSONNES CONCERNÉES PAR DES MESURES COMPENSATOIRES PRESCRITES AU REGARD DES DEMANDES AYANT FAIT L'OBJET, AU COURS DE L'EXERCICE, D'UNE RECONNAISSANCE PARTIELLE

	Diplôme ou formation obtenu		
	AU QUÉBEC (Réinscription au Tableau après plus de 5 ans)	HORS DU QUÉBEC * (permis sur permis)	HORS DU CANADA
Un ou quelques cours	4	0	0
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	27
Un ou des stages	4	0	0
Un ou des examens	0	0	0

* Mais au Canada

DEMANDES DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DU COMITÉ D'ADMISSION

	NOMBRE
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)*	4
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (incluant les demandes pendantes) (au total)	
maintenant la décision initiale	1
modifiant la décision initiale	3
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu par le règlement	4
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

* Les demandes de révision reçues au cours de l'exercice font suite à des demandes de réinscription au Tableau en vertu du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (C-26, r. 253)*.

Aucune demande de reconnaissance d'une équivalence des autres conditions et modalités n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrances	Nombre			REÇUES (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	2	2	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes de délivrances	Nombre			REÇUES (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
de demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions	240	240	0	0
de demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	1	1	0	0
de demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	2	2	0	0
de demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)	0	0	0	0
de demande fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM)	4	4	0	0

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

Actions menées en vue de faciliter la reconnaissance de diplôme et de la formation :

- Rencontre individuelle des candidats formés à l'étranger pour expliquer adéquatement le processus de reconnaissance d'équivalence du diplôme ou de la formation et le processus de délivrance du permis;
- Diffusion d'information sur des activités de formation en français intermédiaire offertes par le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent obligatoirement à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 11,44 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant en société

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concernés par ces réclamations	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir, pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Diane Gingras, T.M., présidente

Élaine Boivin, T.M.

Lise Couture, T.M., secrétaire

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Emanuel Settecasì, F.T.M.

COORDINATION

Rose-Marie Moreno, T.M.,

coordonnatrice de l'inspection professionnelle

SUPPORT ADMINISTRATIF

Manon Tanguay, agente administrative

à l'inspection professionnelle



MANDAT

Le mandat du comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. Le mécanisme de surveillance générale de la profession est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié pour sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel et comme maillon essentiel du système de santé.

Au cours du calendrier 2019-2020, le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à cinq reprises.

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

- Le programme de surveillance générale de la profession se fait sur un intervalle de cinq ans. Depuis quelques années déjà, l'encadrement de la pratique se fait en moyenne auprès de 800 à 1000 membres. Au calendrier 2019-2020, ce nombre était moindre par rapport aux années précédentes. Le comité désirait débiter ses réflexions quant à la révision de ses procédés. Par conséquent, 392 membres ont été soumis au processus de surveillance générale.
- La notion de gestion de risque n'a pas encore été introduite formellement au fonctionnement actuel. Cependant, le comité d'inspection professionnelle travaillait déjà, de façon officieuse, en rencontrant prioritairement des membres qui n'avaient jamais été rencontrés auparavant, de même que ceux avec peu d'années d'expérience et ceux davantage en fin de carrière. Des facteurs de risques seront introduits au cours du programme 2020-2021.
- Le programme de surveillance générale s'étend généralement sur un seul exercice financier à la fois (avril d'une année à fin mars de l'année suivante), à moins de circonstances particulières, lesquelles sont indiquées au rapport annuel.

Outre le déploiement et le suivi du programme de surveillance générale et des activités régulières liées au service d'inspection professionnelle de l'Ordre, des informations de même que des éléments de réponses aux questions posées ont été donnés tout au long de l'année aux technologistes médicaux. Ceux-ci ont contacté l'Ordre afin de mieux saisir, entre autres, certains articles d'application du code de déontologie tout en s'informant des éléments plus techniques de la profession et des droits et obligations qui y sont rattachés. Comme de coutume, la vérification de l'exercice de la profession s'est réalisée par l'envoi de questionnaires d'autoévaluation et par des visites auprès des membres. L'encadrement de la pratique se fait également par des rencontres individuelles dans le cadre des activités quotidiennes des membres au moment où l'inspecteur se présente auprès de chacun. Ces visites sont effectuées en tenant compte des références et des normes dictant les meilleures pratiques en biologie médicale. Notons que tout le processus d'inspection professionnelle s'appuie sur le libellé de sa philosophie, qui est le suivant :

« La technologie d'analyses biomédicales est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche »

Dans le cadre de la surveillance générale de la profession, le calendrier de visites 2019-2020 s'est déroulé comme prévu. Toutefois, celui-ci s'est abruptement arrêté, compte tenu du contexte particulier de la pandémie et de la crise sanitaire causée par la COVID-19. Seules trois visites qui devaient se tenir en mars 2020 ont été reportées à une date ultérieure, mais non déterminée à ce jour. Le comité d'inspection professionnelle est en constante vigie quant à ses différents outils et poursuit ses travaux afin de les bonifier au besoin.

Depuis maintenant deux ans, les membres rencontrés sont invités à poursuivre la démarche au-delà de la rencontre individuelle avec un inspecteur de l'Ordre. En effet, une démarche de suivi leur est demandée quelques mois après la rencontre avec l'inspecteur. Celle-ci met en lumière les actions qui ont été mises de l'avant ou celles qui sont à privilégier. Ceci se fait suivant la réception et la consultation de leur rapport individualisé. Cette étape permet de concilier les aspects de la pratique de la profession, soulevés auprès des technologistes médicaux comme nécessitant une amélioration. De plus, cet exercice sert également de pont entre le service de l'inspection professionnelle et celui du développement professionnel, permettant ainsi le constat des besoins en formation des membres et l'encadrement de la formation requise.

INSPECTEURS

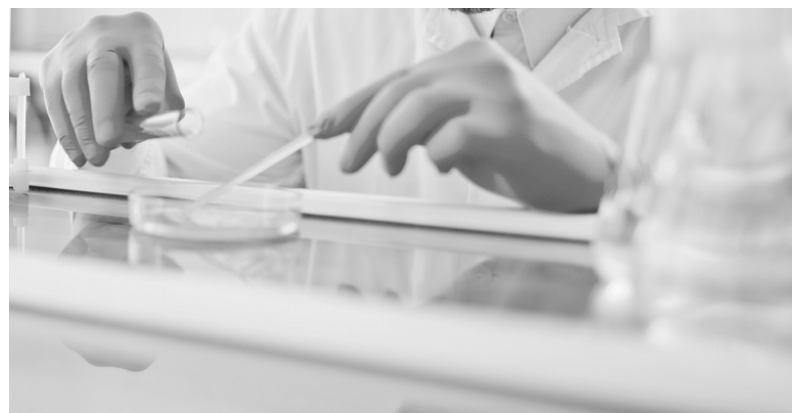
Annie Belleau, T.M.

Johanne Bouchard, T.M.

Michelle Boutet, T.M.

Vicky Murray, T.M.

Marie-Delphine Musaniwabo, T.M.



L'encadrement de la pratique de la profession se fait sur un cycle de cinq ans et le programme de surveillance générale de la profession suit un calendrier qui est élaboré et adopté annuellement. Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre est continuellement à la recherche de nouvelles façons de faire dans le domaine de l'encadrement des pratiques professionnelles, tant au niveau technologique et logistique, qu'au niveau de l'approche interpersonnelle. Afin de mieux optimiser les visites et la sélection des membres à rencontrer, le comité concentrera ses efforts dès le début de la prochaine année, à une revue de ses processus. Nous savons d'ores et déjà que l'intégration de certains facteurs de risques étant une tendance dans le système professionnel; en conséquence elle devient donc un incontournable et sera incluse au processus. Elle permet une maximisation de l'utilisation des ressources humaines et financières, et ce, dans l'objectif premier de considérer les compétences professionnelles qui sont les plus à risque. Ces facteurs sont notamment les années de pratique professionnelle (moins de cinq ans, plus de vingt-cinq ans), un retour à la pratique après plusieurs années d'absence, sans oublier des pratiques jamais vérifiées et le non-respect des différents règlements dont celui de la formation continue. Ces facteurs ainsi engagés, seront bien sûr utilisés parallèlement à une sélection aléatoire des membres à rencontrer.

Le programme de surveillance générale de la profession 2019-2020 a permis de soumettre au processus les membres de l'Ordre travaillant dans un ensemble de vingt (20) points de service incluant des centres hospitaliers, des CLSC, des cliniques médicales et laboratoires privés. Puisque certaines circonstances particulières hors du contrôle du service de l'inspection professionnelle de l'Ordre, outre la crise sanitaire causée par la pandémie, sont survenues au cours de l'année, quelques visites ont été reportées au prochain calendrier.

Les visites auprès de nos membres se sont tenues aux endroits suivants :

Centre de Santé Valcartier
CHU de Québec – Université Laval (6 établissements)
Lab. Méd. Gamma-Dynacare (5 établissements)
Lab. Méd. Biron (Brossard)
COOP Santé Solidarité
Complexe Santé Reine Élisabeth
Cambrex
CLSC Joliette
CLSC Saint-Sauveur

Les observations faites lors des visites, de même que les recommandations émises, sont transmises aux membres dans un rapport individualisé. Celles-ci sont basées sur les documents de l'Ordre dont, les Normes de pratique du technologiste médical, ses guides, ses règlements ainsi que sur le Code de déontologie des technologistes médicaux de même que sur les référentiels instaurés par d'autres organismes et adoptés par l'Ordre. Les observations sont effectuées dans le cadre de la pratique quotidienne des membres, tout au long des étapes préanalytiques, analytiques et postanalytiques des processus d'analyses et conformément au profil de compétences des technologistes médicaux du Québec.

Au cours de l'année 2020-2021, le comité d'inspection professionnelle prévoit faire la surveillance générale de l'exercice de la profession pour quelque 500 technologistes médicaux. Cependant, considérant les circonstances au sein du réseau de la santé et plus spécifiquement en considération des risques élevés de contagion inhérents à la profession, causés notamment par le coronavirus SARS-CoV-2 qui circule, le comité

se réserve les prochains mois pour poursuivre ses réflexions. Il a été convenu, d'ores et déjà, que des visites sécuritaires en mode présentiel dans les milieux de travail de nos membres seraient difficilement réalisables. Le comité profitera de cette conjoncture pour faire la révision de ses processus en introduisant notamment la notion de gestion de risque. Ceci, afin de maximiser ses différentes ressources et d'assurer que les travaux d'encadrement de la profession soient de plus en plus qualitatifs plutôt que quantitatifs. Ce faisant, l'efficacité de ses procédés sera simultanément améliorée et son objectif de rencontrer les membres de l'Ordre sur un intervalle de cinq (5) ans pourra se poursuivre.

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Mme Rose-Marie Moreno, T.M. coordonnatrice de l'inspection professionnelle, participe au forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec de même qu'au groupe de travail portant sur l'inspection professionnelle mis sur pied et dirigé par l'Office des professions du Québec.

De plus,

- Des réflexions ont été entamées et se poursuivront tout au long de la prochaine année au sein du comité d'inspection professionnelle, afin d'améliorer les différents processus d'inspection, en intégrant la notion de gestion de risque au programme annuel de surveillance générale. Une bonification de ses différents outils sera certainement de mise à postériori ;

- Des suggestions d'activités de formation sont annuellement adressées au comité de développement professionnel en lien avec les compétences soulevées pendant les visites de membres et qui nécessitent un rehaussement. Ceci, afin d'offrir une gamme de formations adaptées aux besoins des technologistes médicaux ;

- Participation aux différents groupes de travail, en collaboration interprofessionnelle et interordres, à l'élaboration et à la mise à jour des guides de pratique et de certaines formations :

- aux travaux de mises à jour du *Guide de transport et de conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale*;
- à l'élaboration d'un nouveau *Guide de banque de sang*;
- aux travaux de mises en place d'une formation en ligne intitulée *Le prélèvement d'échantillons biologiques et l'administration de substances aux fins d'examen : en route vers l'excellence*,
 1. Actualisation interprofessionnelle de la base de connaissances communes
 2. Les exigences de la phase préanalytique de la ponction veineuse
 3. Les exigences de la phase préanalytique de la ponction capillaire;
- à la relecture d'une nouvelle formation en ligne intitulée *Biologie moléculaire 1*.

- Les membres du comité d'inspection professionnelle, de même que la coordonnatrice, ont participé à des activités de formation continue en cours d'année. La présente période de référence, pour compléter les 20 heures de formation continue requises, se termine le 31 mars 2021. Ils pourront d'ici là, s'inscrire à des activités additionnelles selon leurs besoins et préférences et en regard de leurs fonctions respectives.

INSPECTIONS INDIVIDUELLES

	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	16*
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	392
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	392
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	104
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	265
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	104
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	369
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	3

* Correspond à des questionnaires envoyés à seize (16) membres de l'Ordre. Des visites auprès de ces membres étaient initialement prévues au calendrier 2018-2019 et avaient dû être reportées en mars 2019-2020. Compte tenu des circonstances liées à la crise sanitaire décrétée au Québec en mars 2020, les visites auprès de ces membres ont été de nouveau reportées au calendrier 2020-2021.

INSPECTIONS DE SUIVI

Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'année.

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE (A. 112, AL. 2)

	NOMBRE
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	0

MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	QUESTIONNAIRE OU FORMULAIRE	VISITE	LES DEUX MÉTHODES
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence * :			
01 Bas-St-Laurent			
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean			
03 Capitale-Nationale	226	83	309
04 Mauricie			
05 Estrie			
06 Montréal	14	6	20
07 Outaouais			
08 Abitibi-Témiscamingue			
09 Côte-Nord			
10 Nord-du-Québec			
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			
12 Chaudière-Appalaches			
13 Laval	0	1	1
14 Lanaudière	3	2	5
15 Laurentides	1	3	4
16 Montérégie	21	9	30
17 Centre-du-Québec			

*Les renseignements demandés dans ce tableau ne comprennent pas, s'il y a lieu, les membres ayant fait l'objet d'une inspection sur leur compétence en fidéicommis

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre d'audiences tenues au cours de l'exercice par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle ayant conclu à une recommandation ou à non-lieu	NOMBRE
--	--------

Audiences tenues ayant conclu à une recommandation	0
Audiences tenues ayant conclu à un non-lieu	0

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE ADRESSÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU AU COMITÉ EXÉCUTIF (A. 113)

Obliger un membre à compléter avec succès	NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
---	-----------------------------

un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres ayant complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration	NOMBRE
---	--------

Membres ayant réussi	0
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le conseil d'administration	0
Toute autre conséquence	0
Décisions du conseil d'administration approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Décisions du conseil d'administration modifiant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Décisions du conseil d'administration rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

ENTRAVE À UN MEMBRE DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
--	--------

Membres ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.	1
---	---

INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
--	--------

Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic au cours de l'exercice	3
---	---

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Édith Laflamme, T.M., présidente
Joannie Bruneau, T.M.
Line Gendreau, T.M.
Stéphane Lemire, T.M.
Émilie Longpré, T.M.

COORDINATION

Mamour Diouf, T.M.,
coordonnateur du développement professionnel

SUPPORT ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative
au développement professionnel et au bureau du syndic

MANDAT

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés par les membres selon les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu deux réunions.

- L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.
- L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partager cette fonction avec des organisations externes.

Les technologistes médicaux sont tenus de compléter un minimum de 20 heures de formation continue par période de deux ans. La cinquième période de référence a débuté le 1^{er} avril 2019.

Les membres peuvent, entre autres, utiliser le portail de formation continue qui contient une panoplie d'outils leur permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles : formations en ligne, communautés de pratique proactives, module d'autoévaluation des besoins de formation. Le portail Formaline a pour mission de favoriser l'apprentissage, l'échange et la collaboration dans la communauté des technologistes médicaux.

Des formations de courte durée ont eu lieu et les activités de formation à distance se déroulent sur trois sessions par année, sans oublier les cours en ligne. Il y a eu 2 282 participants à ces activités, excluant le congrès annuel, qui est aussi une activité de développement professionnel.



ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE

DISPENSE D'ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE AU COURS DE L'EXERCICE

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	59
Demandes refusées au cours de l'exercice	
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	1

SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

Membres concernés par des sanctions imposées, au cours de l'exercice, découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation obligatoire, continue ou non, des membres de l'Ordre	NOMBRE
Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	5
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

NOM DE LA FORMATION	OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVI	NOMBRE DE NON-MEMBRES QUI L'ONT SUIVI
Biochimie I	facultative	30	6	0
Biochimie II	facultative	30	2	0
Histotechnologie I	facultative	30	5	0
Histotechnologie II	facultative	30	1	0
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	facultative	4	7	0
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic	facultative	7	10	0
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic (en ligne)	facultative	7	76	0
Les liquides biologiques en hématologie	facultative	7	44	0
Le prélèvement par ouvertures artificielles (en ligne)	facultative	7	8	0
Actualisation interprofessionnelle de la base de connaissances communes (en ligne)	facultative	3	479	1 194
Les exigences de la phase préanalytique de la ponction veineuse (en ligne)	facultative	2	180	108
Les exigences de la phase préanalytique de la ponction capillaire (en ligne)	facultative	3	127	30
Cours pratique : prélèvement veineux	facultative	6	1	4

Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, il y a eu 6 749 inscriptions aux 142 conférences web disponibles sur le portail de formation continue Formaline. Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible au site : <https://formaline.optmq.org/>

Des activités de formation tenues par les employeurs ou d'autres organisations sont aussi reconnues.

FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

En cours de conception. Celle-ci sera conçue avec la collaboration de cinq ordres :

- Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec
- Ordre des technologues professionnels du Québec
- Ordre professionnel des diététistes du Québec
- Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec
- Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec

La formation sera disponible en octobre 2020.

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

Initié par le comité de développement professionnel de l'OPTMQ, un projet collaboratif et interprofessionnel de formation de 12 modules traitant du prélèvement biologique est en conception. Ce projet regroupe huit ordres professionnels et trois associations médicales. Ainsi, plus de 150 000 professionnels de la santé sont concernés par ce projet de formation. Ces professionnels de la santé, dont le champ d'exercice autorise d'effectuer un prélèvement, pourront s'appuyer sur ce nouvel outil d'apprentissage en prélèvement pour mettre à jour leurs compétences. S'adressant autant aux nouveaux professionnels qu'aux professionnels expérimentés qui désirent se perfectionner, l'autoformation en ligne du programme de prélèvement proposera au total une dizaine de modules portant sur les concepts et compétences de base et avancées sur les techniques de prélèvement d'échantillons biologiques. L'objectif premier de ce projet est d'optimiser la qualité des résultats d'analyses de biologie médicale en rehaussant la qualité des échantillons biologiques. Ce projet interprofessionnel vise également à réduire les coûts associés aux échantillons non conformes et les inconvénients pour le patient. Le lancement des deux premiers modules a eu lieu au congrès annuel de l'OPTMQ à Chicoutimi en juin 2018 totalisant près de 5 000 inscriptions. En 2019-2020, trois autres modules sont en cours de conception et seront mis en ligne en 2020-2021.

Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, il y a eu 2118 inscriptions pour les trois premiers modules :

- Actualisation interprofessionnelle de la base de connaissances communes

- Les exigences de la phase préanalytique de la ponction veineuse

- Les exigences de la phase préanalytique de la ponction capillaire

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a contribué à l'effort collectif de la reprise des activités pédagogiques des cégeps à distance, en mettant à la disposition des enseignants du matériel pédagogique accessible facilement pour aider à relever le défi de la poursuite de la formation à distance.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'OPTMQ a répertorié et offert gratuitement aux membres des formations qui étaient pertinentes, soit par leur contenu, par leur lien avec les maladies infectieuses et les risques associés, en plus d'offrir des formations sur la conciliation travail-famille et sur la santé mentale.

ACTIVITÉS DU COMITÉ CONGRÈS

COMITÉ CONGRÈS 2019 (DRUMMONDVILLE)

Au fil du temps... l'évolution dynamique du laboratoire !

Stéphane Lemire, T.M., co-président

Julie Bourque, T.M., co-présidente

Chrystelle Filion, T.M.

Gisèle Morin, T.M.

COORDINATION

Mamour Diouf, T.M.,

coordonnateur du développement professionnel

SUPPORT ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative

au développement professionnel et au bureau du syndic



MANDAT

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel qui est une activité de développement professionnel.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu deux réunions en présentiel.

En 2019, le congrès de l'OPTMQ s'est tenu à Drummondville du 3 au 5 octobre 2019, au CentrExpo Cogeco. Le programme comportait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits, de services et d'informations liées à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons que l'assemblée générale annuelle s'est tenue pendant le congrès annuel. L'OPTMQ a enregistré plus de 550 participants lors de ce congrès.



ACTIVITÉS RELATIVES AU BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC

Steve Sirois, T.M.

SYNDICS ADJOINTS

Charles Ratté Labrecque, T.M.

Stéphanie Trottier, T.M.

SUPPORT ADMINISTRATIF

Josée Lefrançois, agente administrative
au développement professionnel et au bureau du syndic

PROCUREUR

Battah Lapointe – Avocats s.e.n.c.r.l.

MANDAT

Enquêter sur le comportement des technologistes médicaux à la suite du dépôt d'un signalement ;

ET

Déposer une plainte devant le conseil de discipline, s'il conclut que le technologiste médical a commis une infraction ou a dérogé au Code de déontologie, au Code des professions, aux règlements et normes de la pratique établies de l'Ordre.

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS

	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	0	1
Syndics adjoints	0	2



ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE PAR LES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	3	0

DEMANDES D'INFORMATION ADRESSÉES AU BUREAU DU SYNDIC AU COURS DE L'EXERCICE

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice	4
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	13

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	7
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	13

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	7
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	13
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant membres d'autres ordres professionnels)	5
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	4
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	4
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	0
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	12
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	15
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	5
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	4
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	5
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	5

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	14
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conduit à une absence de manquement	11
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accordé une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non-judicialisées envers le professionnel	3
Enquêtes autrement fermées (au total)	0
Demandes d'enquête frivoles ou quérulentes	0
Pas matière à porter plainte	0
Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	0
Autres motifs	0

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic au cours de l'exercice	3

REQUÊTE EN RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE OU EN LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice	NOMBRE
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire à caractère sexuel	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire relatif à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance et au trafic d'influence	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé de s'être approprié sans droit des sommes d'argent et autres valeurs qu'il détient pour le compte d'un client ou d'avoir utilisé des sommes d'argent et autres valeurs à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir commis une infraction de nature telle que la protection du public risque d'être compromise s'il continue à exercer sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir fait entrave à l'inspection professionnelle	0

REQUÊTES EN SUSPENSION OU LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

	NOMBRE
Imposant immédiatement au membre une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0
Imposant immédiatement au membre des conditions suivant lesquelles il pourra continuer d'exercer la profession ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0

ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	0
Enquêtes rouvertes fermées au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

ENQUÊTE DES SYNDICS AD HOC

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndics ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées (ou déposées) par le bureau du syndic ou par les syndics ad hocs au conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	1
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	0
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Plaintes du bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

En fonction de chacun des chefs d'accusation par plainte.	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	0
Infractions techniques et administratives (déclaration annuelle fausse ou incomplète)	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	1
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issues de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ARBITRAGE DE COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ DE RÉVISION

COMITÉ DE RÉVISION

Daniel Boutin, T.M.
Patrick Turcotte, T.M.

MEMBRES NOMMÉS DE LA LISTE DRESSÉE PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

André Houle démissionné en novembre 2019
Marie Poitras



MANDAT

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter une plainte.

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION AU 31 MARS

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	3	1

DEMANDES D'AVIS ADRESSÉES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS

	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline (a. 123.4, al. 1)	1
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours (au total)	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (total)	1
Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (a. 123.4, al. 3)	1
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

	NOMBRE
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline (a. 123.5, al. 1, par. 1)	0
suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (a. 123.5, al. 1, par. 2)	1
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (a. 123.5, al. 1, par. 3)	0

ACTIVITÉS RELATIVES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

CONSEIL DE DISCIPLINE

France Brisebois, T.M.

Martine Chevalier, T.M.

Françoise Lavoie, T.M.

Caroline Launois, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M. secrétaire

jusqu'au 6 décembre 2019

Michelle Gosselin, secrétaire par intérim du 7 décembre 2019

au 2 février 2020

Simone Chaboillez, T.M. secrétaire depuis le 3 février 2020



MANDAT

Statuer sur toute plainte formulée à l'encontre d'un T.M. pour une infraction commise au Code de déontologie, au Code des professions, aux règlements et normes de la pratique établies de l'Ordre.

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU 31 MARS

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	6	1

PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128, al. 1; a. 121)	1
Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i> (a. 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al. 2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	3
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

NATURE DES PLAINTES DITES PRIVÉES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU DANS LE CAS D'UNE RADIATION OU EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE ADRESSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE À CES EFFETS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE (A. 161 ET A. 161.0.1)

	NOMBRE
Requêtes en inscription au Tableau dans le cas d'une radiation signifiées au secrétaire du conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	0
Requêtes rejetées par le conseil de discipline	0
Recommandations au conseil d'administration d'accueillir la requête	0
Requêtes en reprise du plein droit d'exercice signifiées au secrétaire du conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	0
Requêtes rejetées par le conseil de discipline	0
Recommandations au conseil d'administration d'accueillir la requête	0

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes complétées au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes complétées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	0
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	0
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

POURSUITES PÉNALES

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Ententes à l'amiable enregistrées au cours de l'exercice	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrées au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0

POURSUITES PÉNALES (SUITE)

	NOMBRE
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndicat une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndicat	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

AMENDES IMPOSÉES AU COURS DE L'EXERCICE ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

	NOMBRE
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	0
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

COMITÉ DES NORMES DE LA PRATIQUE

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M., présidente
Stéphanie Lemay, T.M.
Julie Désautels, T.M.
Michèle Pellerin, T.M.
Carolle Robert, T.M.
Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques jusqu'au 6 décembre 2019
Simone Chaboillez, T.M., Chargée de dossiers scientifiques depuis le 3 février 2020

COORDINATION

Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques jusqu'au 6 décembre 2019
Simone Chaboillez, T.M., Chargée de dossiers scientifiques depuis le 3 février 2020

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES LABORATOIRES DE BANQUE DE SANG

(projet en collaboration avec l'Association professionnelle des chargés de sécurité transfusionnelle du Québec (APCSTQ))

Nadia Baillargeon, T.M., (Héma-Québec)
Marie-Hélène Bouchard, T.M.
Steeve Bouchard, T.M.
Bianca Brunet
Marjolaine Dégare, T.M., RT
Patricia Morin, T.M.
Chantal Robinson, T.M.
Ann Wilson, T.M.
Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques jusqu'au 6 décembre 2019
Simone Chaboillez, T.M., Chargée de dossiers scientifiques depuis le 3 février 2020
Catherine Latour, M.D.
Nancy Robitaille, M.D., Hématologue-oncologue (Héma-Québec)
Rose-Marie Moreno, T.M., Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

MANDAT

Participe à la recherche de données sur la pratique en laboratoire de biologie médicale et à la production de normes de la pratique, des guides sectoriels ainsi que tout autre document scientifique tel que des suppléments d'information qu'il soumet pour adoption au conseil d'administration.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT ET LA CONSERVATION DES ÉCHANTILLONS DANS LE DOMAINE DE LA BIOLOGIE MÉDICALE

(projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) et la Société québécoise de biologie clinique (SQBC), en collaboration avec l'Association des médecins microbiologistes-infectiologistes du Québec (AMBIQ), l'Association des médecins microbiologistes-infectiologistes du Québec (AMMIQ) et l'Association des hématologues et oncologues du Québec (AMHOQ) et le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ))

Alexandre Chammat, T.M., Mcb.A (LSPQ)
Marilyn L. Côté, T.M.
Sonia Marin, T.M.
Carolle Robert, T.M.
Anne-Marie Martel, T.M., Chargée de dossiers scientifiques jusqu'au 6 décembre 2019
Luce Valois
Ida Pedro, B.Sc. (LSPQ)
Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ, Biochimiste clinique, Présidente du comité de biochimie clinique de l'OCQ
Vincent De Guire, Ph.D., DEPD, CSPQ, Biochimiste clinique
Marie-Hélène Levesque, Ph.D., CSPQ, FCACB, Biochimiste clinique (SQBC)
Julie Bergeron, M.D., FRCPC, Hématologue (AMHOQ)
Gabrielle Gagnon, M.D., FRCPC, Hématologue (AMHOQ)
Pierre Lachance, M.D., FRCPC, Médecin spécialiste en biochimie médicale (AMBIQ)
Fabienne Parente, M.D., Ph.D., FRCPC, FCCMG, Médecin spécialiste en biochimie médicale (AMBIQ)
Maxime-Antoine Tremblay, M.D., Microbiologiste-infectiologiste (AMMIQ)
Rose-Marie Moreno, T.M., Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Le comité des normes de la pratique a tenu une réunion au siège social, deux réunions téléphoniques et deux réunions virtuelles.

Le groupe de travail OPTMQ-APCSTQ sur les laboratoires de banque de sang a tenu six réunions.

Le groupe de travail sur le transport et la conservation des échantillons a tenu deux réunions.

Activités réalisées en cours d'année

- Publication du Guide de transport et de conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale.
- Poursuite de l'élaboration du Guide de laboratoire de banque de sang.
- Participation à la révision du document *Profession Technologiste Médical*.
- Révision et adoption de la position officielle sur la prévention des infections transmissibles par les échantillons biologiques et l'indication de risque biologique.
- Participation à la validation scientifique du cours *Le prélèvement d'échantillons biologiques et l'administration de substances aux fins d'examens : En route vers l'excellence*.
- Révision du processus d'élaboration des documents par le comité des normes, quatrième édition.

La chargée de dossiers scientifiques (Anne-Marie Martel, T.M.) a participé aux travaux des organismes suivants :

• **Clinical and Laboratory Standards Institute:**

Vice-présidente du sous-comité pour la révision de la norme GP42-A7 : *Procedures and Devices for the Collection of Diagnostic Capillary Blood Specimens*.

Vice-présidente du sous-comité pour la révision de la norme GP44-A5 : *Procedures for the handling and processing of blood specimens for common laboratory*.

• **International Organization for Standardization (ISO)**

Collaboration à la révision de la norme 15189 ainsi qu'à l'élaboration d'une nouvelle norme sur l'examen du sperme.

• **Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) :**

Présidente du CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems, présidente du sous-comité Z252.10 pour la norme Z316.7 sur le préanalytique

• **Membre du comité avisier canadien d'ISO TC212 :**

Clinical Laboratory Testing and In Vitro Diagnostic Test Systems

• **Société québécoise de biologie clinique :**

Projet sur la stabilité préanalytique des échantillons biologiques



ACTIVITÉS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS

COORDINATION

Michelle Gosselin

responsable des communications

SUPPORT ADMINISTRATIF

Lea Primiano, agente administrative aux communications du 21 mai 2019 au 31 mars 2020.

Communications avec les membres de l'Ordre :

- La rédaction et diffusion de bulletins d'informations destinés aux membres :
 - LabExpert : parutions de quatre éditions (mai 2019, septembre 2019, décembre 2019 et février 2020).
 - Mise en place de l'*InfOPTMQ*, infolettre mensuelle envoyée aux membres depuis juillet 2019.
- Création et diffusion de matériel pour publiciser le congrès 2019.
- Création de matériel pour les journées carrières et tournées dans les cégeps.
- Communiqués envoyés aux membres dans le cadre de la pandémie :
 - Les offres d'emplois envoyés
 - Règlementations concernant la santé sécurité au travail (utilisation des masques N95)
- Médias sociaux : création de la page Facebook *Présidence OPTMQ*
- Les campagnes publicitaires :
 - Semaine nationale du laboratoire médical : envoi d'affiche auprès des établissements de santé
 - Campagne de publicité COVID-19 diffusée sur les médias numériques et imprimée dans : *Le Journal de Montréal, Le Journal de Québec, La Presse, Le Devoir* et la Coopérative nationale de l'information indépendante, CN2i (*Le Soleil, Le Droit, Le Nouvelliste, Le Quotidien-Le Progrès, La Tribune et La Voix de l'Est.*)
- Création du nouveau logo ainsi que la nouvelle image corporative de l'OPTMQ (adoption par le conseil d'administration le 28 mars 2020).

ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ RELÈVE

COMITÉ RELÈVE

Katia Kadri, T.M., présidente

Raphaël Bouchard, T.M.

Bruno Houde, T.M.

Élise Outrequin, T.M. jusqu'en janvier 2020

Carole-Anne Rossignol, T.M. jusqu'en janvier 2020

Isabelle Fortin, T.M. depuis janvier 2020

Olivier Deschênes, T.M. du 15 juin au 31 octobre 2019

COORDINATION

Michelle Gosselin, responsable des communications



MANDAT

Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail. Fournir des recommandations sur les besoins de technologistes médicaux de la relève. Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité. Travailler en partenariat avec les différents comités de l'OPTMQ. Travailler en partenariat avec les comités jeunesse/relève des autres ordres professionnels.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu deux réunions et géré certains dossiers par communications électroniques.

Ses principales activités :

- Révision et réédition du Guide du nouveau technologiste médical pour les nouveaux membres de la profession;
- Coordination des activités dans le cadre du projet Ambassadeurs OPTMQ, dont le mandat est de promouvoir la profession dans le milieu scolaire de toutes les régions du Québec ;
- Distribution du carton promotionnel « As-tu le profil d'un T.M.? » dans les écoles secondaires ;
- Contribution à la revue *Le LabExpert* par la production d'articles portant sur les préoccupations des jeunes T.M., par le biais de la rubrique Relève ;
- Sélection du lauréat du Prix Implication Relève.

Le comité relève a procédé à une importante refonte du programme Ambassadeurs. Ce programme vise à faire connaître la profession aux jeunes dans les écoles secondaires, lors de journées carrières. Le comité a développé une nouvelle présentation plus actualisée de la profession.

ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE

Mérite du CIQ

Madame **Élise Desbiens**, fière technologiste médicale du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, a reçu un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) lors de la Soirée Gala du Congrès 2019 de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) qui se tenait en octobre dernier, à Drummondville. Le Mérite du CIQ vient récompenser Élise Desbiens pour l'excellence de son travail auprès de la population, de son implication pleine et entière dans le développement de la profession, et la protection du public.

Élise Desbiens fait carrière depuis 19 ans au sein des laboratoires de biologie médicale du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean à titre de professionnelle et de gestionnaire. Depuis 2006, Élise Desbiens occupe un siège d'administratrice élue représentant la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au sein du conseil d'administration de l'OPTMQ. Depuis 2006, madame Desbiens est élue au comité exécutif de l'OPTMQ, auquel elle occupe aussi le poste de trésorière. Ayant à cœur la qualité des analyses de laboratoire, elle représente l'OPTMQ au comité directeur pour le contrôle de la qualité interne des laboratoires de biochimie au Québec du Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) depuis 2015. En 2018, Élise Desbiens agit à titre de coprésidente du comité organisateur du Congrès annuel de l'Ordre, qui s'est déroulé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Plus de 500 personnes ont assisté aux différentes formations et plénières qui s'y sont tenues.

Après des études en technologie de laboratoire médical au Cégep de Chicoutimi en 1995, Élise Desbiens a débuté sa carrière professionnelle comme technologiste médicale à l'Hôpital d'Alma.

En 2004, soit neuf ans plus tard, elle est promue au poste de coordonnatrice de la qualité de laboratoire. La reconnaissance de ses compétences comme gestionnaire l'amène à occuper le poste de coordonnatrice des laboratoires et de la stérilisation. Par la suite, elle devient chef de service des laboratoires cliniques et de l'électrophysiologie, tout en assurant un intérim de gestion des services de l'accueil, des archives et de la transcription.

À la suite de la fusion des établissements et des hôpitaux découlant de la loi 10, l'Hôpital de Chicoutimi est alors désigné « centre serveur » pour les laboratoires de biologie médicale. De 2016 à juin 2019, Élise Desbiens est nommée chef de service de laboratoires de la pathologie et de la microbiologie, tout en assurant un intérim de quelques mois à titre de coordonnatrice des services de la biologie médicale pour la région 02. Depuis juin 2019, elle est chef des activités chirurgicales, cliniques externes et endoscopie.

Prix Reconnaissance Élite

Madame **Judith Cossette**, technologiste médicale au Centre hospitalier universitaire régional (CHAUR) de Trois-Rivières, CIUSSS Mauricie et Centre-du-Québec, a reçu le Prix Reconnaissance Élite 2019 de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ), lors de la Soirée Gala du Congrès 2019 qui se tenait en octobre dernier, à Drummondville. Le Prix Reconnaissance Élite souligne l'apport d'une technologiste médicale ayant apporté une contribution remarquable à son milieu de travail sur ses réalisations professionnelles, le rayonnement ou le service à la profession. Les technologistes médicaux sont les professionnels de la santé qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens de laboratoire, dans le domaine de la biologie médicale, et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique. Judith Cossette est à l'emploi du CHAUR depuis 2010 à titre de technologiste médicale, principalement en microbiologie et virologie.

Madame Cossette cherche constamment à parfaire ses connaissances et à développer ses compétences. Elle poursuit des études de maîtrise en administration (MBA) à l'UQTR. Dotée d'une personnalité altruiste, elle s'applique à trouver des solutions afin d'améliorer la qualité de vie des usagers et des employés. Lorsque vient le temps d'optimiser le travail, ses idées novatrices augmentent la productivité. Généreuse de son temps, Judith Cossette contribue à la cohésion de l'équipe par ses gestes attentionnés envers ses collègues et offre un bel accueil aux nouveaux arrivants. Contribution significative au sein de comités, d'associations et de regroupements.

Dans un souci de participer à l'amélioration de l'organisation et de la qualité des soins donnés aux usagers, Judith Cossette est officier par intérim au comité exécutif du Conseil multidisciplinaire du CIUSSS MCQ, membre du comité avis et recommandation et membre du comité communication. Judith Cossette fait aussi partie du comité régional d'Optilab afin de s'assurer de la qualité des services. Madame Cossette est également membre du Comité d'éthique de la recherche volet médical (CÉRM) par intérêt pour les sciences, la recherche et l'être humain. Judith Cossette est fondatrice et membre du comité de valorisation des pairs au laboratoire de son établissement, car pour elle, la reconnaissance n'a pas de prix. Judith Cossette a siégé au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, comme administratrice élue, région de Trois-Rivières, de juin 2017 à septembre 2018, car les intérêts de la population et la crédibilité des technologistes médicaux lui tiennent à cœur.

Prix Implication Relève

Pour son implication professionnelle exemplaire et pour son intérêt à offrir des soins de qualité aux usagers, l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) est heureux de remettre le Prix Implication Relève 2019, à madame **Isabelle Fortin, T.M.** Ce prix souligne l'attitude professionnelle et l'implication d'un technologiste médical, issue de la relève ayant moins de cinq (5) ans d'expérience au sein de la profession, s'étant montré particulièrement engagé dans son milieu de travail, notamment par l'enseignement, la mise sur pied de nouveaux projets, l'aide à la formation ou par sa participation au programme de relève des cadres. Madame Fortin a, entre autres, réalisé un outil visuel d'enseignement remis aux patients qui font l'objet d'une vérification par les technologistes médicaux dans les laboratoires du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ainsi, ce feuillet remis aux usagers leur sert d'aide-mémoire lorsqu'ils retournent à la maison.

De plus, elle n'hésite pas à s'impliquer activement auprès des stagiaires et des finissants du programme *Technologie d'analyses biomédicales* (TAB). Désireuse de faire connaître la profession de technologiste médical, madame Fortin a aussi contribué, notamment, aux activités du comité des communications de l'OPTMQ, mettant à profit ses compétences en graphisme.

Prix étudiant remis à un finissant 2019 du programme *Technologie d'analyses biomédicales* dans chacun des onze cégeps offrant ce programme. Ce prix est remis par l'Ordre, en partenariat avec Immucor :

Luigi Bruno, T.M.,	Collège Dawson
Jennifer Gagnon, T.M.,	Cégep de Chicoutimi
Virginie Blais, T.M.,	Cégep de Sainte-Foy
Fanny Rioux, T.M.,	Cégep de Rimouski
Nadie Flageole, T.M.,	Collège de Shawinigan
Alexia Lacelle Côté, T.M.,	Cégep de Sherbrooke
Louis-Philippe Aubin, T.M.,	Cégep de Saint-Jérôme
Hamida Najat Mehdi, T.M.,	Collège de Rosemont
Megan Gendron, T.M.,	Cégep de Saint-Hyacinthe
Marie-Claire Lam, T.M.,	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Adam Proulx, T.M.,	Cégep de l'Outaouais



MISSION ET VISION DE LA PROFESSION 2019-2020



MISSION

Protéger le public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par nos membres



VISION

Être la référence en matière de pratiques exemplaires dans la sphère des analyses biomédicales



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2017-2020

	Actions stratégiques	Plan d'action
Protéger le public Accroître le nombre de membres	<ul style="list-style-type: none"> Adapter le règlement d'équivalence à la nouvelle version du programme TAB Adapter les outils d'évaluation à la nouvelle version du règlement (guide d'information, grille d'évaluation, notes complémentaires, Section WEB). Finaliser le projet pilote RAC et s'il y a lieu, le mettre en application Maintenir la vigie concernant les ententes de mobilité Maintenir la promotion de la profession auprès des jeunes
 Maintenir le taux de vérification de la pratique des membres	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la pratique professionnelle de tous les membres dans un délai de cinq ans Informatisation optimale du processus complet de l'inspection professionnelle Répertorier les non-conformités les plus fréquentes Développer et appliquer un processus de suivi des rapports de non-conformités
Développer et soutenir l'exercice de la profession Favoriser des pratiques exemplaires dans le domaine de la biologie médicale	<ul style="list-style-type: none"> Publier au moins un outil de référence par année Promouvoir les guides de pratique de l'Ordre auprès des autres professionnels, du MSSS Appliquer le processus de révision périodique des documents publiés par le comité des normes Offrir aux membres des formations plus ciblées qui suivent un contexte de changement Ajouter à la liste des activités de formation au moins une activité de formation par année offerte par un tiers parti Développer la qualité des formations déjà existantes

Actions stratégiques	Plan d'action
Valoriser la profession	
..... Accroître la connaissance de la profession	Participer à des activités de visibilité auprès de différents publics Initier ou participer à des activités interdisciplinaires
..... Maintenir une présence auprès des membres	Optimiser l'utilisation des outils électroniques pour communiquer de l'information aux membres Maintenir la diffusion de publications ex.: <i>LabExpert</i> , <i>L'InfoPTMQ</i> , Guide du nouveau T.M.

Planification stratégique

En vue de sa planification stratégique 2020-2025, il a été entrepris, au cours de la dernière année, une réflexion sur les enjeux à court et moyen termes auxquels l'Ordre sera confronté, afin d'établir les orientations stratégiques et les actions qui seront mises en œuvre pour les réaliser.

Champs d'exercice

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercices du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

Activités réservées

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- effectuer des prélèvements ;
- procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
- introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique ;
- administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94 ;
- mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Activités autorisées

Le technologiste médical est, de plus, autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 Tissus oculaires destinés à la transplantation.

- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 Tissus destinés à la transplantation.
- S'il détient la formation spécifique pour ce faire et selon certaines conditions, introduire un cathéter dans une ouverture artificielle du corps humain dans le but d'effectuer un prélèvement aux fins d'analyse ou d'examen:
 - 1° par la stomie d'un conduit iléal, sauf en présence de tubes urétéraux;
 - 2° par trachéostomie, sauf lorsque le patient est sous assistance ventilatoire.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) stipule que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».



A- MOUVEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	NOMBRE
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	4918
+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	254
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 40 de la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 97 de la Charte de la langue française	0
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1.1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 2	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r	0
Permis délivrés en vertu de l'article 184	0
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	2
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	4
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 q	0
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 93 c.2	0
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	N/D
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiés au 31 mars	N/D
- Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours retirés au 31 mars (au total)	N/D
à la suite d'un décès	0
à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité; sabbatique; études; démission; retraite)	N/D
= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)	4883
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0
détenant un permis restrictif en vertu de l'article 40 de la Charte de la langue française	0
détenant un permis restrictif en vertu de l'article 97 de la Charte de la langue française	0
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code	0
détenant un permis temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 1.1	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 2	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
détenant un permis spécial en vertu d'un règlement pris en vertu de 94 r	0
détenant un permis dit régulier	4883

Nombres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes : 739
Femmes : 4 144

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Nombre de membres par région administrative au 31 mars 2020	NOMBRE
Bas-Saint-Laurent	172
Saguenay-Lac-Saint-Jean	240
Capitale Nationale	393
Mauricie	233
Estrie	232
Montréal	740
Outaouais	195
Abitibi-Témiscamingue	108
Côté-Nord	91
Nord-du-Québec	34
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	88
Chaudière-Appalaches	230
Laval	217
Lanaudière	309
Laurentides	366
Montérégie	1060
Centre-du-Québec	151
Hors-Québec	24
TOTAL	4 883

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

	NOMBRE
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale	4 826
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et cytopathologie	53
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie	4

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS DÉTENANT UNE ATTESTATION DE FORMATION EN VUE DE L'ADMINISTRATION, Y COMPRIS PAR LA VOIE INTRAVEINEUSE À PARTIR D'UN SITE PÉRIPHÉRIQUE, DE MÉDICAMENTS OU D'AUTRES SUBSTANCES, LORSQU'ILS FONT L'OBJET D'UNE ORDONNANCE (ATTESTATION EN PHARMACOLOGIE)

	NOMBRE
Membres de l'Ordre détenant une telle attestation	3 615

REGISTRE DES ETUDIANTS

	NOMBRE
Nombre d'étudiants inscrits au Registre des étudiants au 31 mars de l'exercice (au total)	420

B - EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

C - PERSONNES AYANT DÉTENU, AU COURS DE L'EXERCICE, UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE RÉSERVÉE AUX MEMBRES DE L'ORDRE, S'IL Y A LIEU, OU DE PORTER UN TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES DE L'ORDRE

	NOMBRE
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice (en lien avec la COVID-19)	8

D - LES CLASSES DE MEMBRES ÉTABLIES AUX FINS DE LA COTISATION

Actifs : 4 859
Retraités: 24
Nombre de membres au total : 4 883

E - MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS AVEC UNE LIMITATION OU UNE SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

	NOMBRE
Membres avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	7

ANNEXE 1 2019-2020

POUR
L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 MARS

CONSULTEZ
L'ANNEXE 1, [ICI](#)



ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT.....42

État des résultats.....44

État de l'évolution de
l'actif net.....45

Bilan.....46

État des flux de trésorerie.....48

Notes complémentaires.....49

ANNEXES.....56



2019-2020



Aux membres de
l'Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette inc. ¹

Mallette inc.
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec
Le 19 septembre 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114098



ÉTAT DES RÉSULTATS - POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020 2019

PRODUITS		
Cotisations annuelles	1 515 603 \$	1 481 095 \$
Admission	52 770	50 241
Assurance responsabilité professionnelle	18 302	21 126
Formation continue	99 679	114 358
Discipline	3 355	9 919
Infractions commises par des non-membres	-	12 500
Vente et location de biens et de services	60 312	59 154
Intérêts et revenus de placements	25 997	19 921
Subventions		
MSSS - prélèvements biologiques	-	60 486
MIDI	6 000	158 579
Autres produits		
Congrès	288 191	229 299
Divers	4 289	4 691
	2 074 498	2 221 369
<hr/>		
CHARGES		
Admission (annexe A)	56 946	192 436
Inspection professionnelle (annexe B)	213 794	230 724
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	104 605	161 343
Formation continue (annexe D)	294 567	311 973
Bureau du syndic (annexe E)	50 892	44 319
Conseil de discipline (annexe F)	14 198	20 442
Infractions commises par des non-membres (annexe G)	1 288	12 236
Gouvernance (annexe H)	330 551	466 511
Communications (annexe I)	181 591	130 499
Services aux membres (annexe J)	24 626	17 845
Congrès (annexe K)	256 235	188 530
Autres charges (annexe L)	328 455	339 147
	1 857 748	2 116 005
<hr/>		
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	216 750 \$	105 364 \$
<hr/>		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2020**2019**

	Investi en immobilisations	Affecté	Non affecté	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	97 818 \$	102 500 \$	556 048 \$	756 366 \$	651 002 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(35 700)	-	252 450	216 750	105 364
Investissement en immobilisations	68 207	-	(68 207)	-	-
Affectations d'origine interne (note 9)	-	53 100	(53 100)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	130 325 \$	155 600 \$	687 191 \$	973 116 \$	756 366 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



BILAN

AU 31 MARS

2020 2019

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	1 385 987 \$	1 737 290 \$
Placements temporaires	319 474	1 824
Comptes clients	63 447	62 080
Frais payés d'avance	173 067	127 221
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	600 000	351 754
Dépôts chez les assureurs encaissables au cours du prochain exercice (note 6)	18 052	18 930
	2 560 027	2 299 099
PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (note 3)	153 000	300 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	46 803	60 986
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	83 522	36 832
DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 6)	50 000	50 000
	2 893 352 \$	2 746 917 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



BILAN (SUITE)
AU 31 MARS

2020 **2019**

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	577 053 \$	606 195 \$
Subventions reportées (note 8)	54 713	10 713
Produits perçus d'avance	1 288 470	1 373 643
	<hr/>	<hr/>
	1 920 236	1 990 551

ACTIF NET

Investi en immobilisations	130 325	97 818
Affecté (note 9)	155 600	102 500
Non affecté	687 191	556 048
	<hr/>	<hr/>
	973 116	756 366
	<hr/>	<hr/>
	2 893 352 \$	2 746 917 \$

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le conseil d'administration :

Doris Lussieur Bourbeau, administrateur

Elise Desbiens, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2020 2019

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	216 750 \$	105 364 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 083	14 150
Amortissement des actifs incorporels	19 617	24 145
	<hr/>	<hr/>
	252 450	143 659
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Comptes clients	(1 367)	(7 518)
Frais payés d'avance	(45 846)	17 329
Dettes de fonctionnement	(29 142)	29 301
Subventions reportées	44 000	(138 555)
Produits perçus d'avance	(85 173)	6 794
	<hr/>	<hr/>
	134 922	51 010

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(451 246)	(501 754)
Encaissement de placements	350 000	302 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 900)	(46 973)
Acquisition d'actifs incorporels	(66 307)	(6 074)
Variation des dépôts chez les assureurs	878	(1 254)
	<hr/>	<hr/>
	(168 575)	(254 055)

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(33 653)	(203 045)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	<hr/>	<hr/>
	1 739 114	1 942 159
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	<hr/>	<hr/>
	1 705 461 \$	1 739 114 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre se composent des éléments suivants :

Encaisse	1 385 987 \$	1 737 290 \$
Placements temporaires	319 474	1 824
	<hr/>	<hr/>
	1 705 461 \$	1 739 114 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (subventions et contributions) sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits d'admissions et de l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de formation continue, de vente et location de biens et service et les autres produits sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits provenant de la discipline (amendes) et d'infractions commises par des non-membres sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile les charges directement liées à une activité à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes:

- Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien et réparations sont réparties en fonction de la proportion des salaires attribuables à chacune des activités.
- Les charges liées aux frais de bureau sont réparties selon les frais d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans les postes salaires et frais fixes imputés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Équipement informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Frais de développement de formation	5 ans
Logiciels	4 ans

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

L'Ordre offre à certains de ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

3. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	2020	2019
Certificats de placements garantis, taux variant de 2,03 % à 2,79 %, échéant entre juin 2020 et mai 2021	753 000 \$	651 754 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	600 000	351 754
	153 000 \$	300 000 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	52 775 \$	21 735 \$	31 040 \$
Mobilier de bureau	34 331	18 568	15 763
	87 106 \$	40 303 \$	46 803 \$

5. ACTIFS INCORPORELS

	2020		2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Frais de développement de formation	101 495 \$	28 445 \$	73 050 \$
Logiciels	62 273	51 801	10 472
	163 768 \$	80 246 \$	83 522 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

6. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS

	2020	2019
Solde au début	68 930 \$	67 676 \$
Ristourne capitalisée	16 791	18 130
Revenus d'intérêts	461	800
Retraits	(18 130)	(17 676)
	68 052	68 930
Portion échéant au cours du prochain exercice	18 052	18 930
	50 000 \$	50 000 \$

Depuis le 1er avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
Comptes fournisseurs	281 691 \$	294 563 \$
Salaires et autres retenues à la source	116 569	95 979
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	24 839	24 055
Taxes à la consommation	153 954	191 598
	577 053 \$	606 195 \$

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

8. SUBVENTIONS REPORTÉES (suite)

Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2020		2019
	MIDI	MSSS - Prélèvements biologiques	Total
SOLDE , début de l'exercice	6 000 \$	4 713 \$	10 713 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	(125)	50 000	49 875
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(5 875)	-	(5 875)
SOLDE , fin de l'exercice	- \$	54 713 \$	54 713 \$

9. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre a affecté un montant de 100 000 \$ (2019 - 102 500 \$) à des fins de projets spéciaux. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2020						2019
	Formation Les liquides biologiques en hématologie	Formation Cathéter	Achat matériel pour les formations pratiques	Impression Transport	Système de vidéo- conférence	Communi- cation image profes- sionnelle	Total
SOLDE , début de l'exercice	- \$	50 000 \$	10 000 \$	7 500 \$	20 000 \$	15 000 \$	102 500 \$
Affectations	50 000	-	-	-	-	50 000	102 500
Utilisation	-	(33 308)	(7 320)	(6 272)	-	-	(46 900)
Réaffectations	-	-	(2 680)	(1 228)	-	3 908	-
SOLDE , fin de l'exercice	50 000 \$	16 692 \$	- \$	- \$	20 000 \$	68 908 \$	155 600 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

10. ENGAGEMENTS

Baux

L'Ordre s'est engagé par baux jusqu'en septembre 2020 et septembre 2022 pour la location de locaux et de mobilier. Le solde des engagements suivant ces baux, s'établit à 208 308 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2021 -	85 008 \$
2022 -	81 900 \$
2023 -	41 400 \$

Contrat de service

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service venant à échéance le 31 décembre 2024, pour l'accès à un portail informatique et de la formation. Les paiements minimaux futurs totaux sont déterminés en fonction du nombre de membres inscrits annuellement pour un montant annuel prévu de 101 363 \$ et seront indexés en fonction de l'indice des prix à la consommation au Québec pour les deux dernières années du contrat.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des comptes clients.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

13. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

La pandémie du coronavirus (COVID-19) entraîne un ralentissement économique sur l'ensemble des marchés causant des impacts financiers potentiels pour la Société. Cette pandémie donne lieu à une importante incertitude économique et, par conséquent, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière potentielle de cette incertitude.



ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2020

2019

A - ADMISSION

Salaires et frais fixes imputés	47 159 \$	22 605 \$
Bureau et affranchissement	1 338	1 516
Dépenses de comité	7 909	8 756
Dépenses de réalisation	-	159
Honoraires professionnels	540	159 400
	<hr/>	
	56 946 \$	192 436 \$

B - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et frais fixes imputés	188 241 \$	194 548 \$
Bureau et affranchissement	1 601	2 874
Dépenses de comité	5 814	7 076
Frais de déplacement et séjours	8 138	16 318
Maintenance informatique	7 500	7 825
Amortissement des actifs incorporels	2 500	2 083
	<hr/>	
	213 794 \$	230 724 \$

C - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Salaires et frais fixes imputés	84 950 \$	115 542 \$
Bureau et affranchissement	6 250	12 072
Dépenses de comité	2 334	1 141
Dépenses de réalisation	4 709	16 112
Publications	6 362	16 476
	<hr/>	
	104 605 \$	161 343 \$

D - FORMATION CONTINUE

Salaires et frais fixes imputés	124 591 \$	145 718 \$
Bureau et affranchissement	758	1 721
Cotisations	525	525
Dépenses de comité	4 236	8 877
Frais de déplacement et séjours	5 867	717
Honoraires de formation	11 395	21 818
Publications	2 092	-
Vidéos, locaux et services	135 858	121 505
Amortissement des actifs incorporels	9 245	11 092
	<hr/>	
	294 567 \$	311 973 \$



ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2020

2019

E - BUREAU DU SYNDIC

Salaires et frais fixes imputés	27 561 \$	2 561 \$
Bureau et affranchissement	2 135	572
Dépenses de service	2 382	1 805
Honoraires professionnels	18 814	39 381
	<hr/>	<hr/>
	50 892 \$	44 319 \$

F - CONSEIL DE DISCIPLINE

Salaires et frais fixes imputés	9 754 \$	11 881 \$
Bureau et affranchissement	1 062	3 595
Dépenses de comité	2 117	4 966
Honoraires légaux	1 265	-
	<hr/>	<hr/>
	14 198 \$	20 442 \$

G - INFRACTIONS COMMISES PAR DES NON-MEMBRES

Salaires et frais fixes imputés	822 \$	- \$
Bureau et affranchissement	-	13
Dépenses de réalisation	-	923
Honoraires légaux	466	11 300
	<hr/>	<hr/>
	1 288 \$	12 236 \$

H - GOUVERNANCE

Salaires et frais fixes imputés	227 099 \$	336 734 \$
Frais de déplacement, séjours et réunions		
Comité exécutif	4 981	11 044
Conseil d'administration	30 652	41 891
Permanents	17 137	13 168
Services professionnels	50 682	63 674
	<hr/>	<hr/>
	330 551 \$	466 511 \$



ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2020

2019

I - COMMUNICATIONS

Salaires et frais fixes imputés	71 418 \$	38 901 \$
Articles corporatifs	420	440
Bureau et affranchissement	24 726	24 233
Dépenses de comité	374	4 438
Dépenses de réalisation	41 544	15 187
Imprimerie	43 109	47 300
	<hr/>	<hr/>
	181 591 \$	130 499 \$

J - SERVICES AUX MEMBRES

Salaires et frais fixes imputés	16 977 \$	9 057 \$
Bureau et affranchissement	305	90
Dépenses de comité	3 692	6 460
Dépenses de réalisation	1 855	1 358
Publications	1 797	880
	<hr/>	<hr/>
	24 626 \$	17 845 \$

K - CONGRÈS

Salaires et frais fixes imputés	48 764 \$	20 752 \$
Bureau et affranchissement	426	485
Composition	4 569	4 376
Frais de courtage	28 653	24 450
Publications	2 838	4 866
Dépenses de réalisation		
Activités sociales	-	55 028
Conférenciers	15 446	22 187
Dépenses de comité	18 571	18 693
Kiosques	-	4 500
Salles	136 968	33 193
	<hr/>	<hr/>
	256 235 \$	188 530 \$



ANNEXES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2020

2019

L - AUTRES CHARGES

Assurances	2 714 \$	3 421 \$
Bureau et affranchissement	55 118	45 750
Créances douteuses	-	4 000
Cotisations et affiliations	36 069	38 164
Énergie	5 008	4 642
Entretien et réparations des locaux	8 073	8 167
Entretien et réparations du mobilier de bureau	2 945	2 936
Frais bancaires	2 820	2 790
Frais de cartes de crédit	32 970	28 443
Impression	4 678	8 539
Location de matériel	3 545	3 270
Loyer	78 300	76 944
Maintenance informatique	34 563	48 670
Taxes et permis	27 597	30 838
Télécommunications	10 100	7 453
Amortissement des immobilisations corporelles	16 083	14 150
Amortissement des actifs incorporels	7 872	10 970
	<hr/>	<hr/>
	328 455 \$	339 147 \$

RAPPORT ANNUEL

ORDRE PROFESSIONNEL
DES TECHNOLOGISTES
MÉDICAUX DU QUÉBEC

281, AV. LAURIER EST
MONTRÉAL
(QUÉBEC) H2T 1G2

T :
514 527-9811 | 1 800 567-7763
F :
514 527-7314

INFO@OPTMQ.ORG
WWW.OPTMQ.ORG

DÉPÔT LÉGAL 4E TRIMESTRE
2020



2019-2020